



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



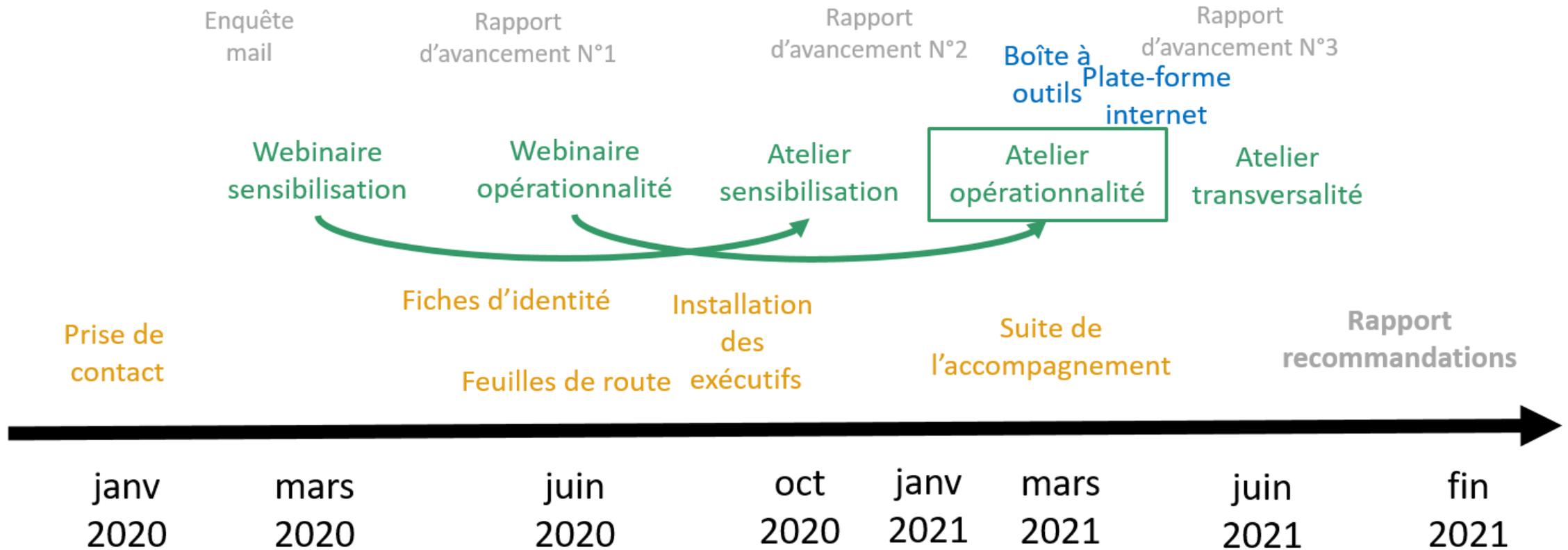
Atelier « opérationnalité des mesures de transition des PLU(i) et SCoT, illustration par la sobriété foncière »

Expérimentation Planification Bas Carbone

Introduction 1

Contexte de l'atelier

Avancement de l'expérimentation



Brise-glace : saurez-vous faire des choix ?

Sauvetage pour la transition...

<https://app.klaxoon.com/join/YT4DR7S>



Un paquebot dans lequel voyagent 10 célébrités commence à sombrer dans les eaux de l'Atlantique. En tant que personnel naviguant, vous devez décider dans quel ordre vous allez évacuer les passagers. Selon l'ordre dans lequel vous sauverez ces personnalités, la transition écologique ne se fera pas de la même façon dans les territoires...

- Greta Thunberg
- Donald Trump
- Elon Musk
- Thomas Pesquet
- Suzane
- Le Coronavirus/ La Covid
- Mélanie Laurent
- Yann Artus Bertrand
- Un.e Gilet Jaune
- Isabelle Autissier

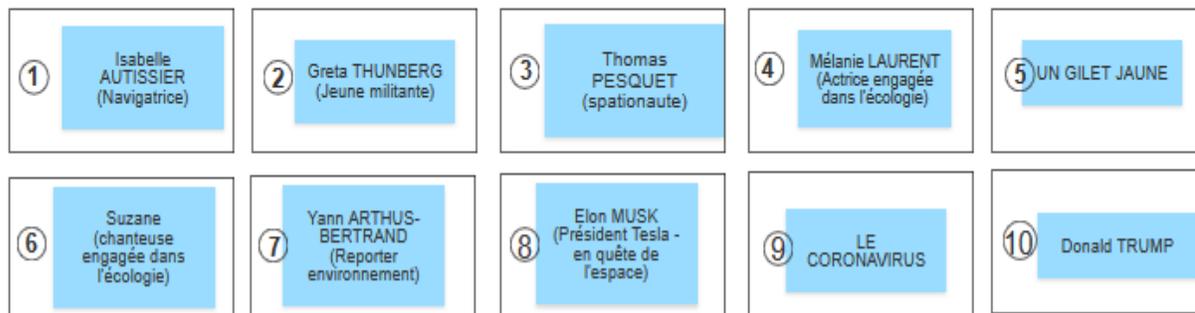
GROUPE 1



Musk représente bien le concept de transition écologique libéral qui oublie le concept de negawatt. Sobriété avant tout.

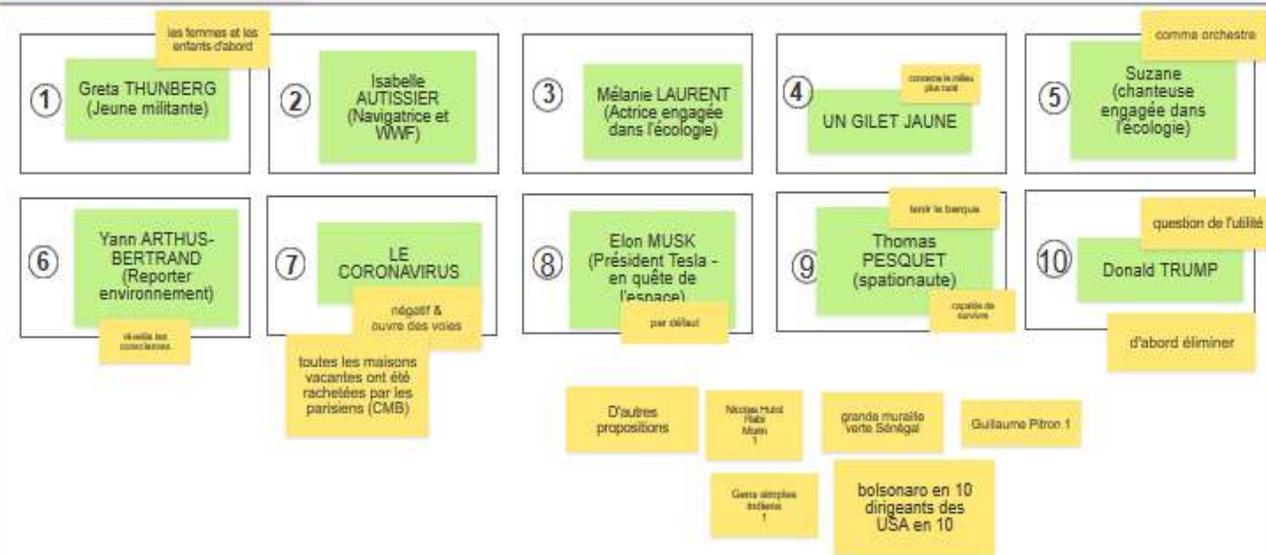
L'après CORONAVIRUS vers une société plus écologique ? L'occasion de changer de modèle ?

GROUPE 3



Résultats

GROUPE 2



GROUPE 4

① Isabelle AUTISSIER (Navigatrice et WWF)	② Mélanie LAURENT (Actrice engagée dans l'écologie)	③ Greta THUNBERG (Jeune militante)	④ Elon MUSK (Président Tesla - en quête de l'espace)	⑤ UN GILET JAUNE
⑥ Suzane (chanteuse engagée dans l'écologie)	⑦ Donald TRUMP	⑧ Yann ARTHUS- BERTRAND (Reporter environnement)	⑨ Thomas PESQUET (spationaute)	⑩ LE CORONAVIRUS

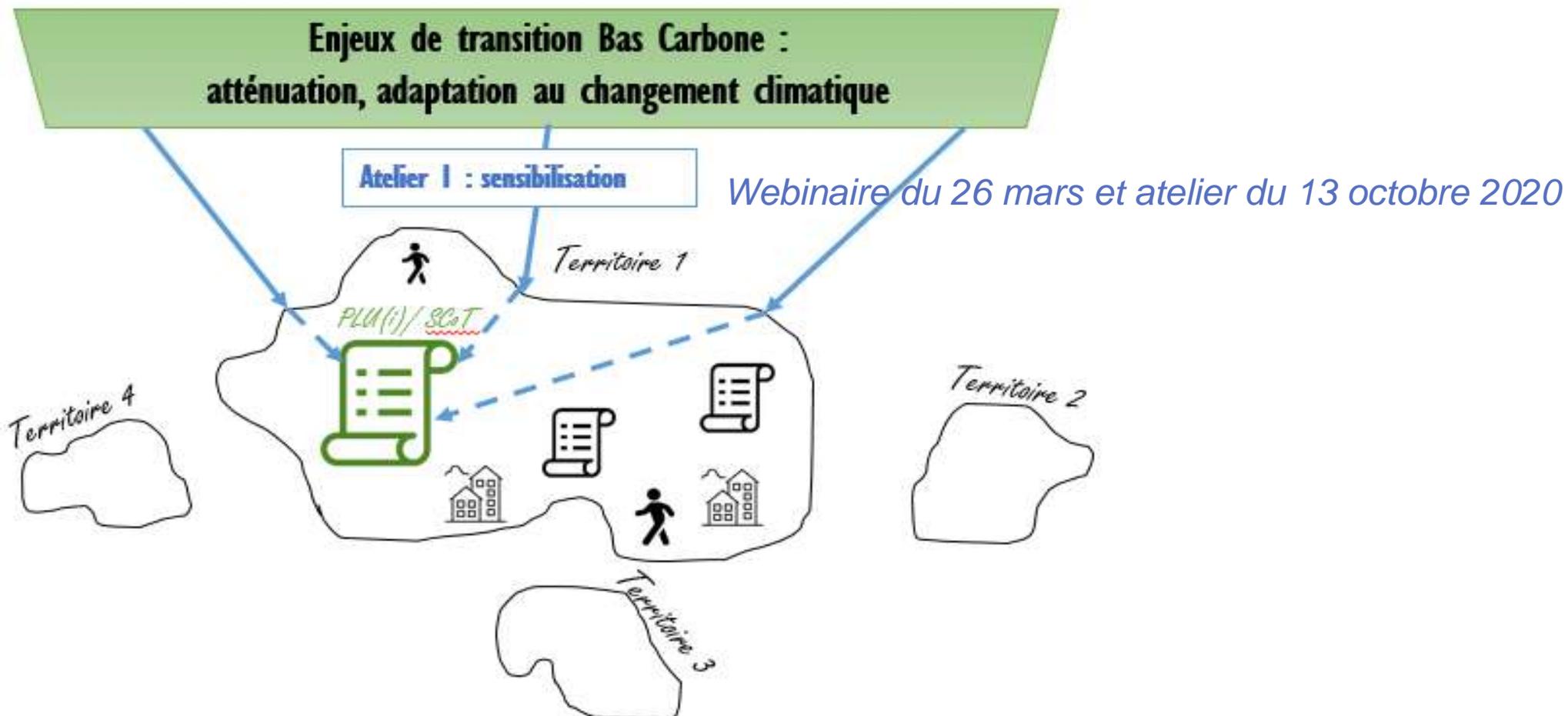
GROUPE 5

① Isabelle AUTISSIER (Navigatrice et WWF)	② Greta THUNBERG (Jeune militante)	③ Mélanie LAURENT (Actrice engagée dans l'écologie)	④ UN GILET JAUNE	⑤ Thomas PESQUET (spationaute)
⑥ Yann ARTHUS- BERTRAND (Reporter environnement)	⑦ Elon MUSK (Président Tesla - en quête de l'espace)	⑧ Suzane (chanteuse engagée dans l'écologie)	⑨ LE CORONAVIRUS	⑩ Donald TRUMP

Introduction 2

Récit de l'atelier

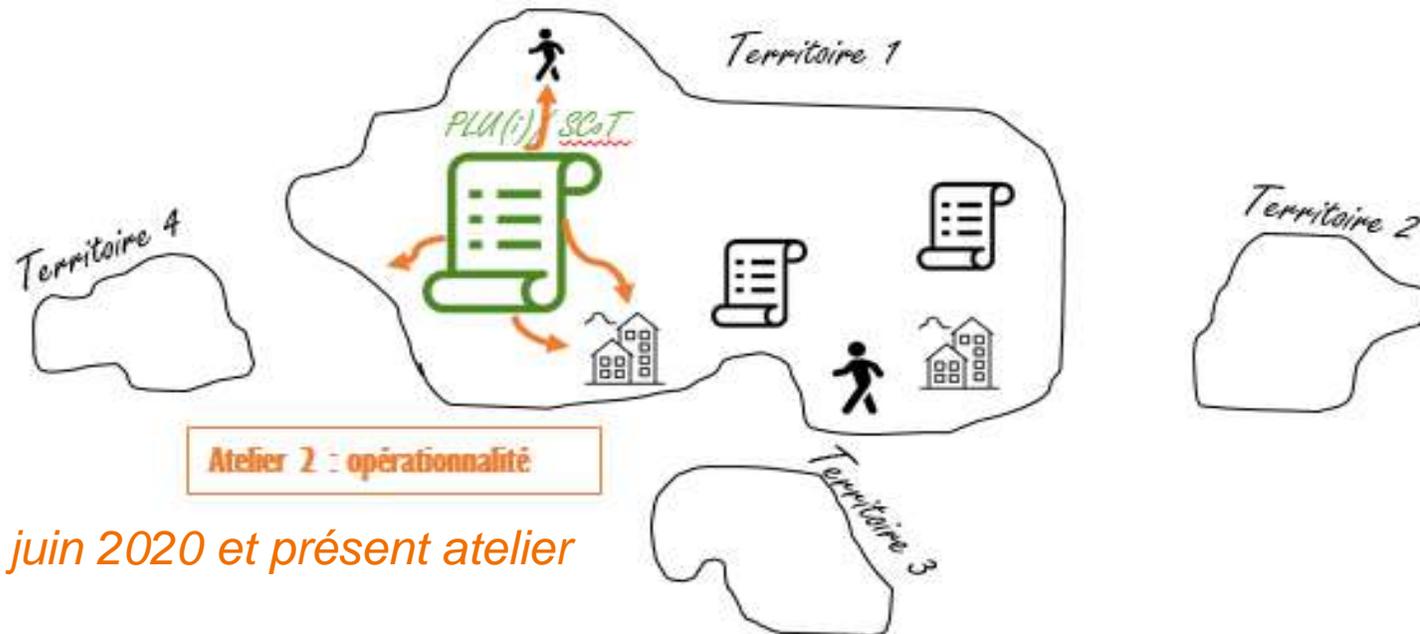
Atelier n°1



Livrables à retrouver sur <https://www.experimentationsurbaines.ademe.fr/index.php/planification/>

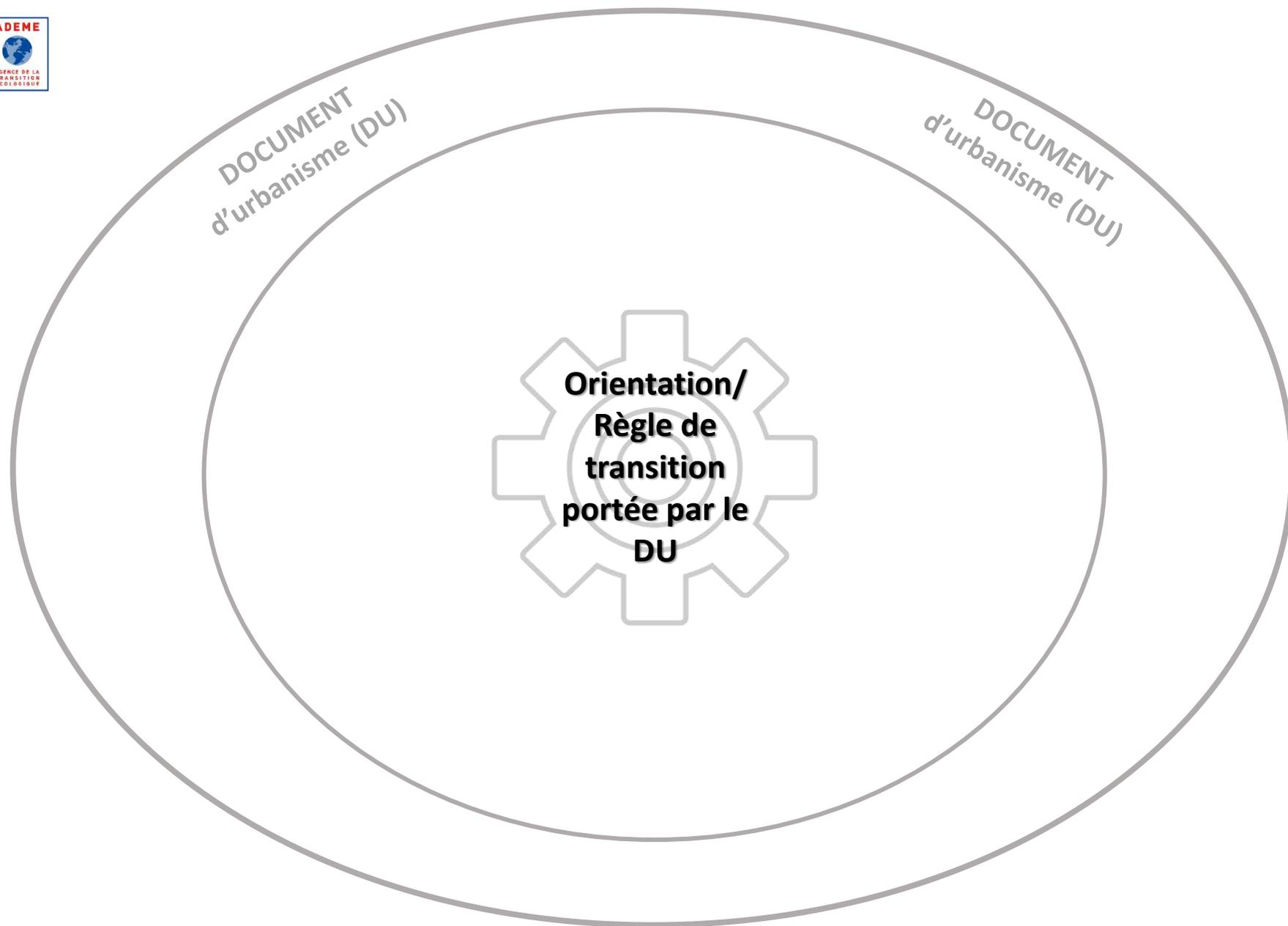
Atelier n°2

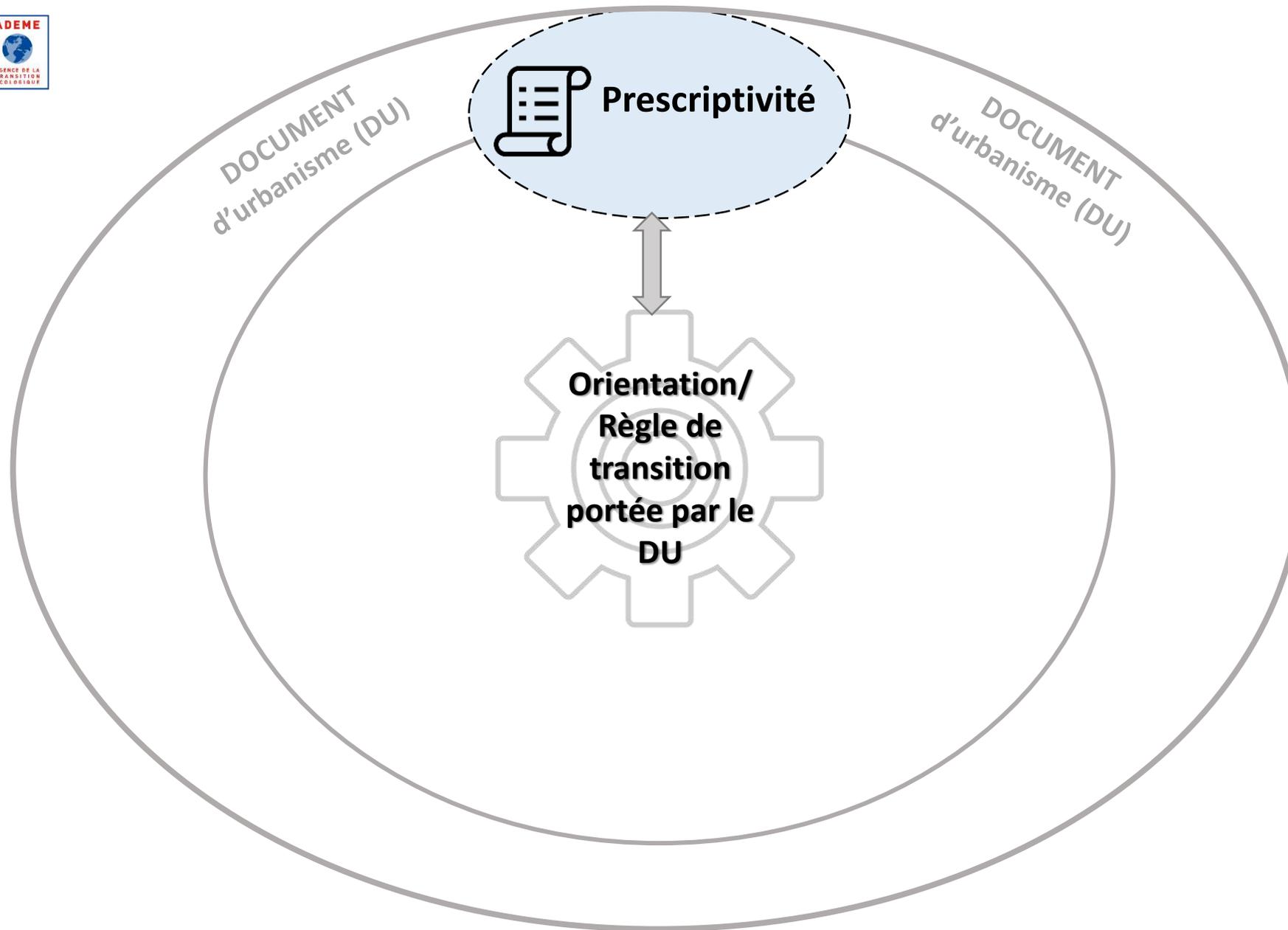
Enjeux de transition Bas Carbone :
atténuation, adaptation au changement climatique

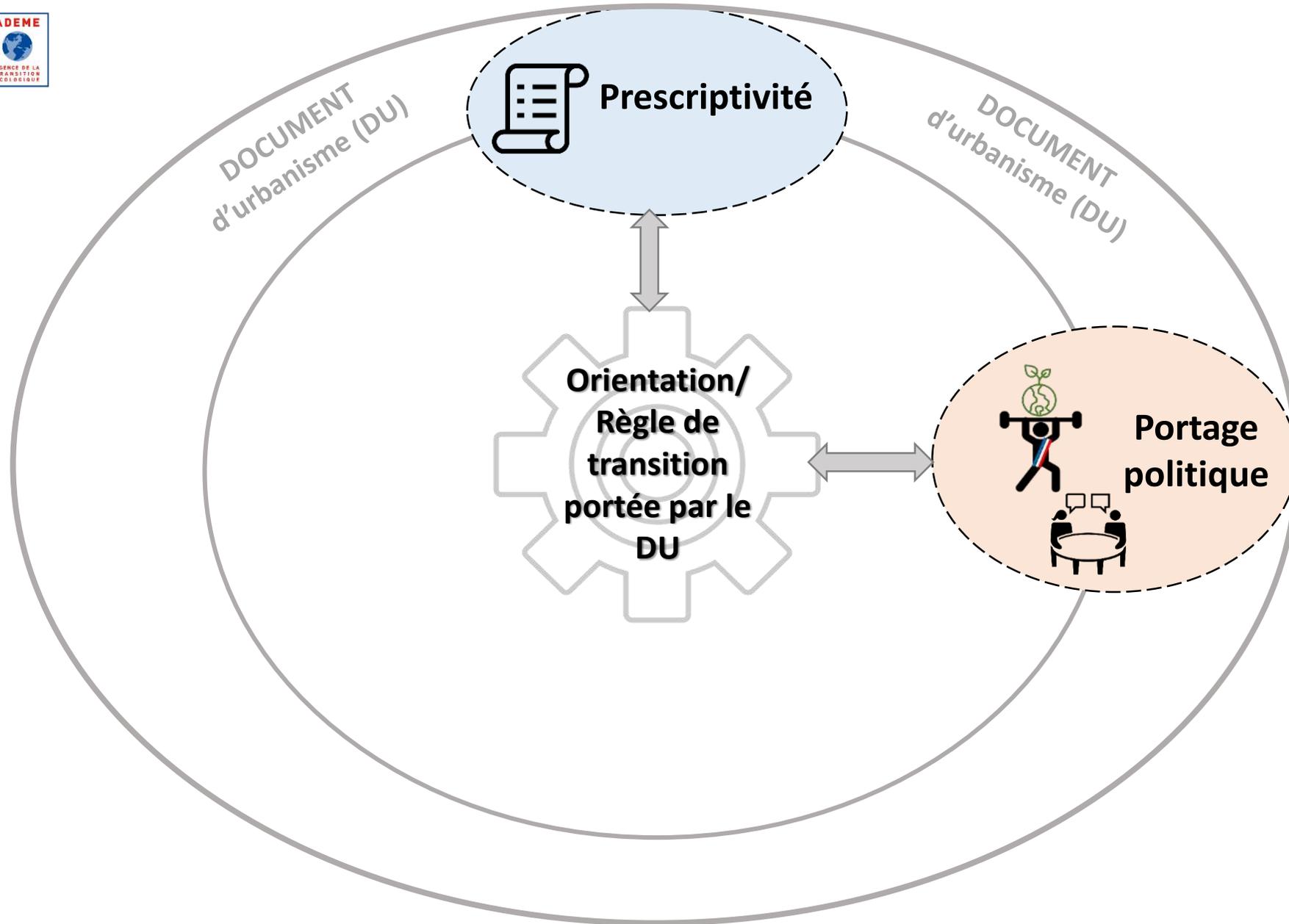


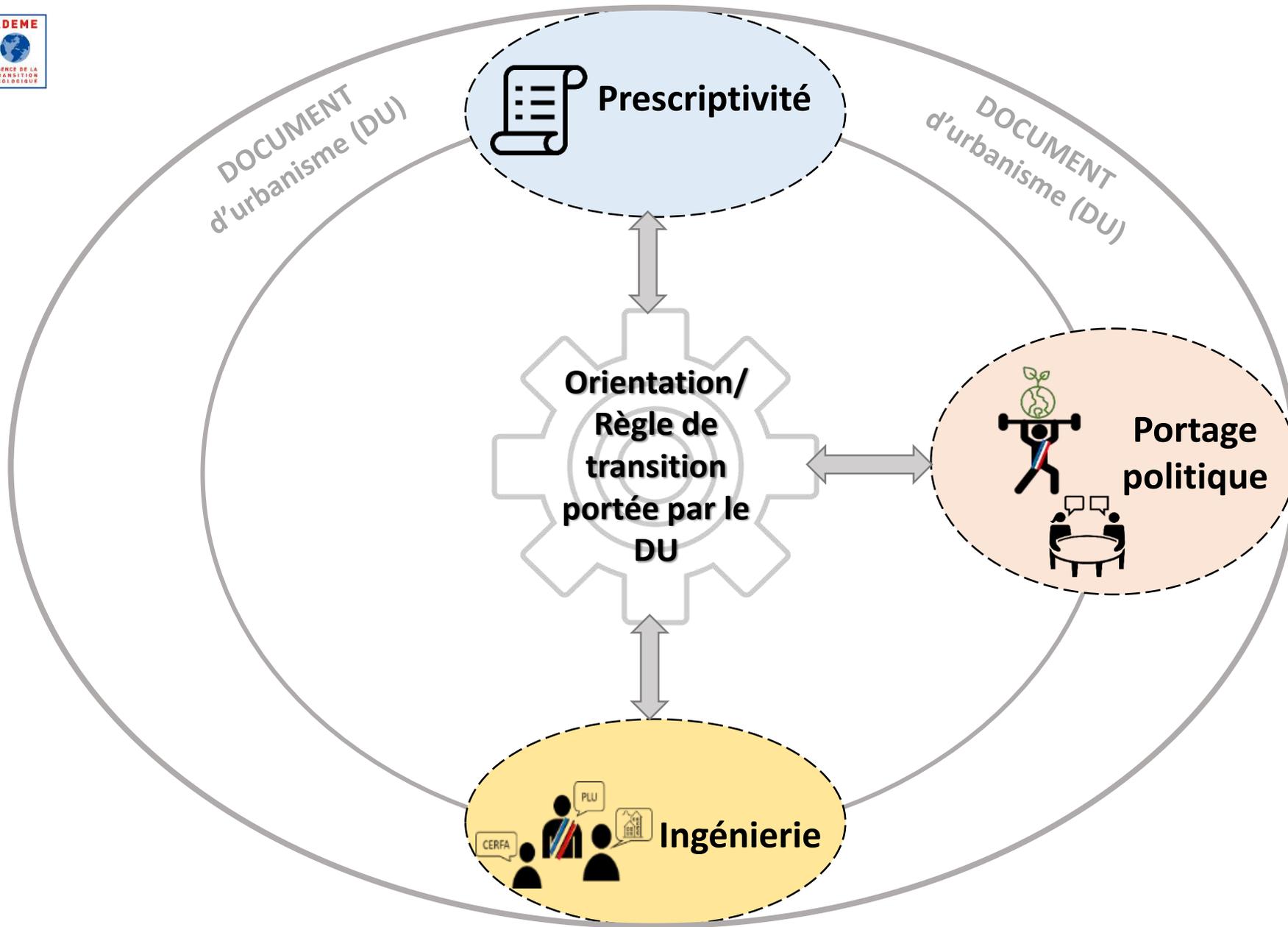
Webinaire du 25 juin 2020 et présent atelier

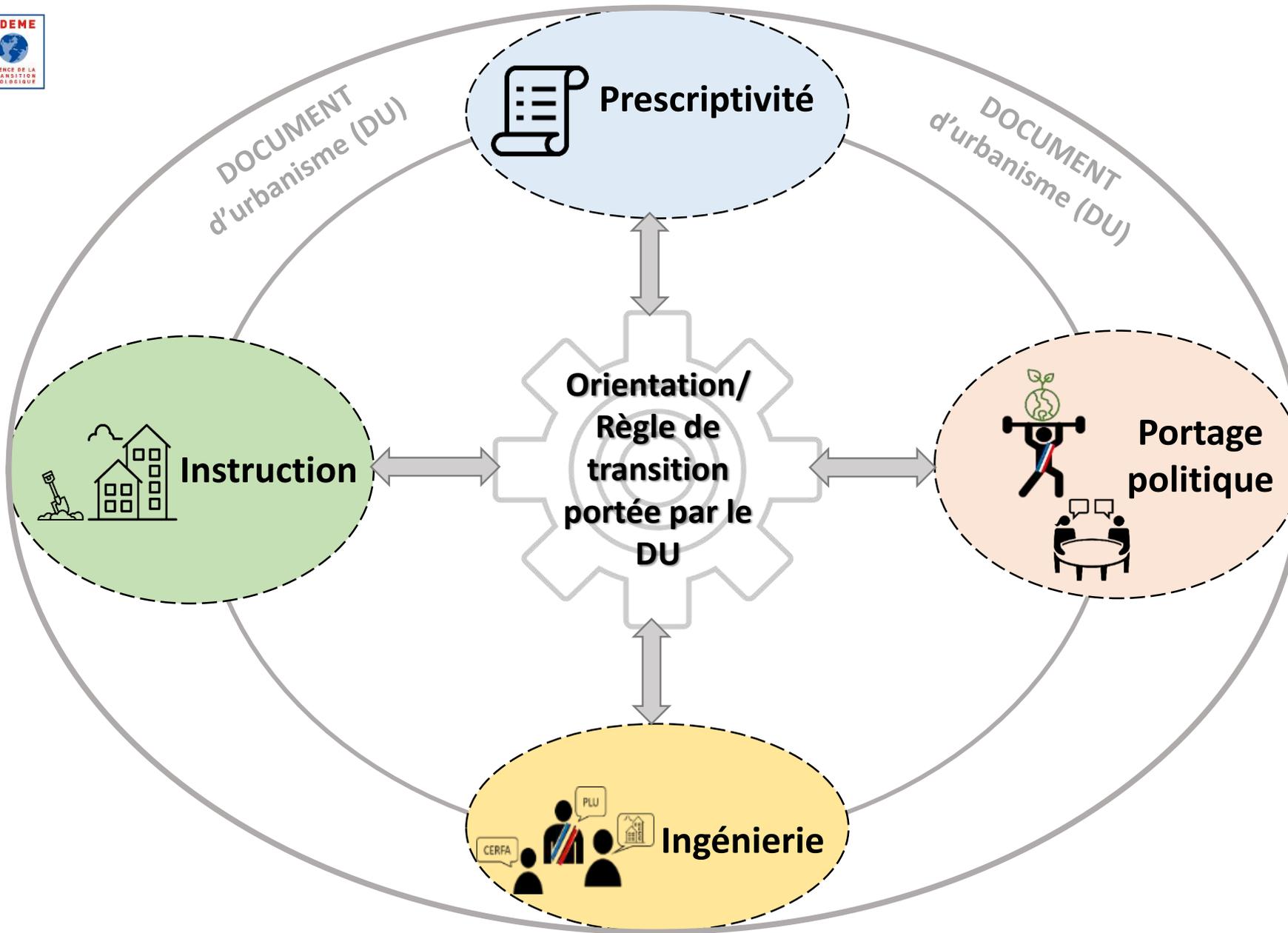
Livrables à retrouver sur <https://www.experimentationsurbaines.ademe.fr/index.php/planification/>

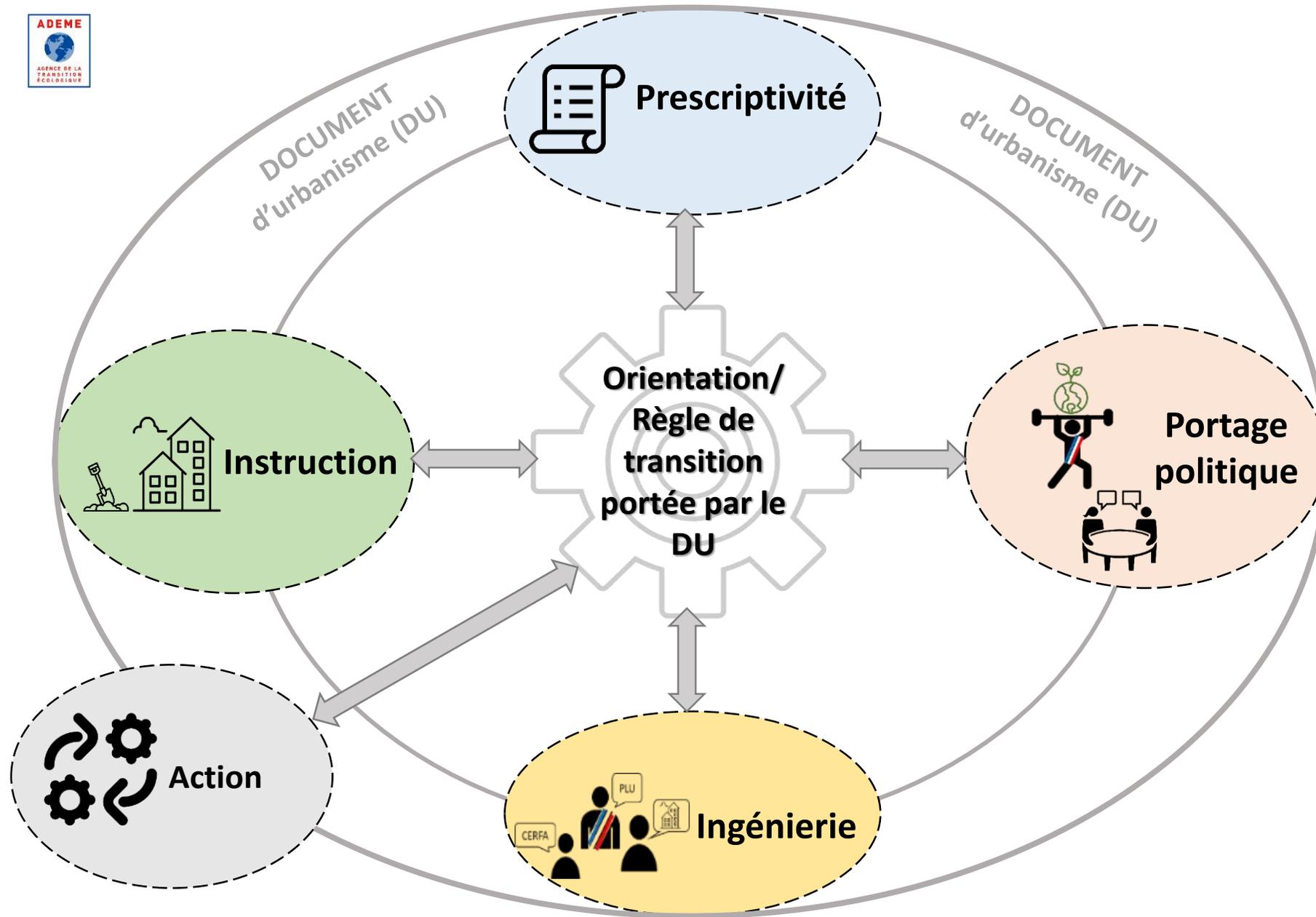








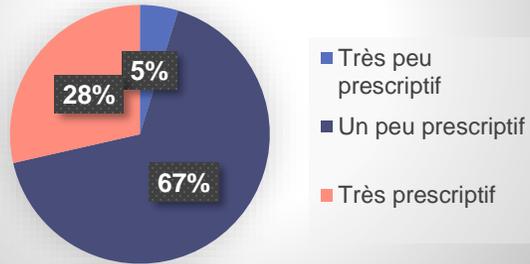




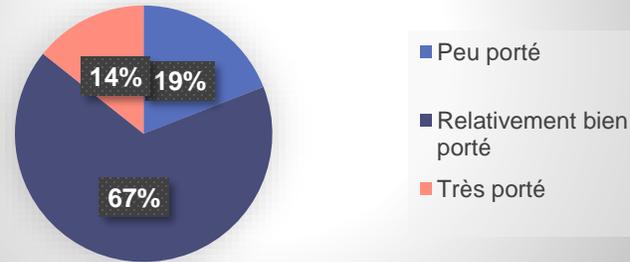
Les cinq moteurs de l'opérationnalité

Sondage réalisé en fin de séquence - 20 participants

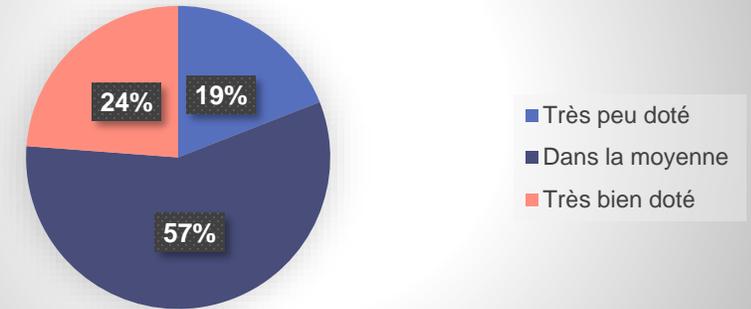
Comment vous positionnez-vous sur la prescriptivité de votre document ?



Comment vous positionnez-vous sur le portage politique de votre document ?



A quel niveau estimez-vous être dotés en ingénierie pour votre DU ?



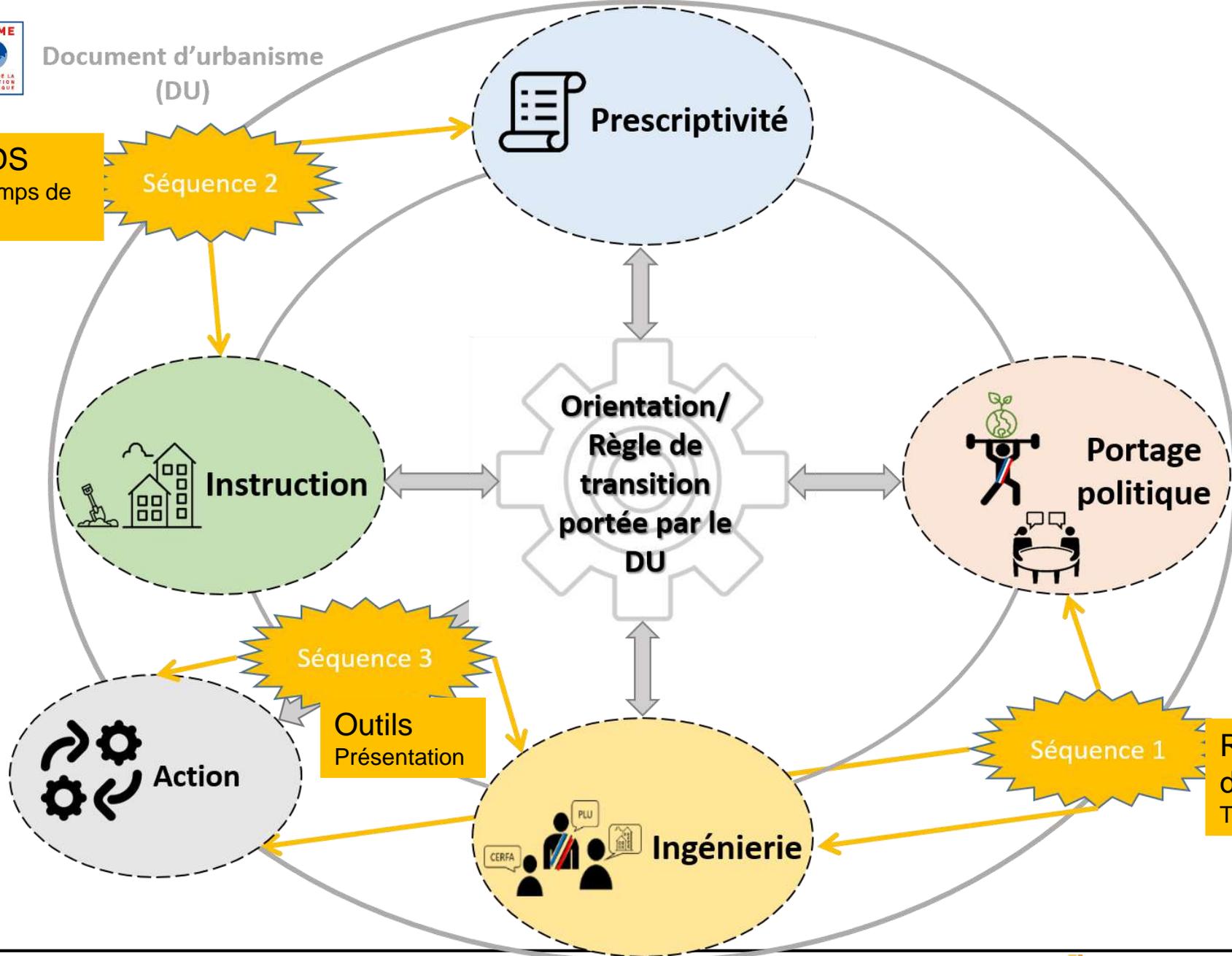
Votre dialogue avec les instructeurs rend-il les règles applicables ?



Est-ce que les différents acteurs de l'aménagement agissent pour mettre en oeuvre votre document d'urbanisme ?



Instruction ADS
Témoignage et temps de travail



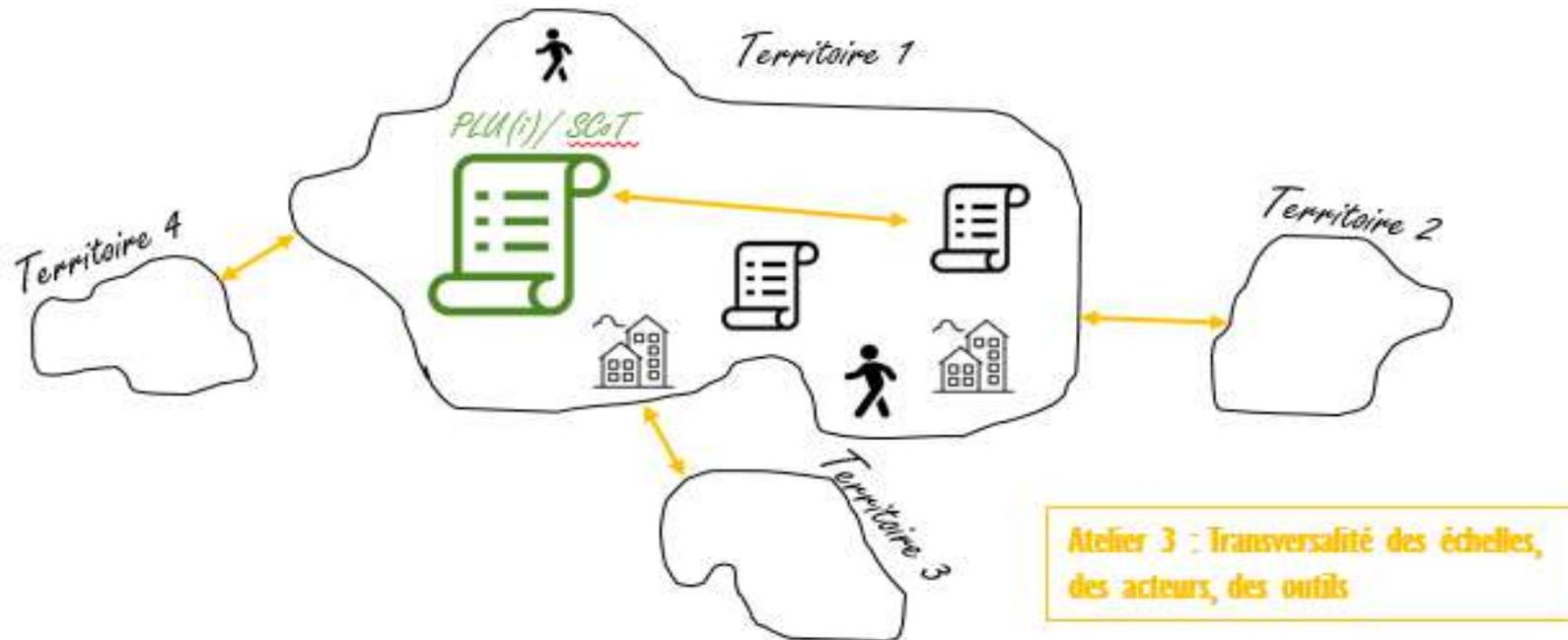
Carnets de bord
Temps de travail

Séquence 4

Rôle des porteurs de documents d'urbanisme
Témoignage et temps de travail

Atelier n°3

Enjeux de transition Bas Carbone :
atténuation, adaptation au changement climatique



Atelier du 8 juin 2021

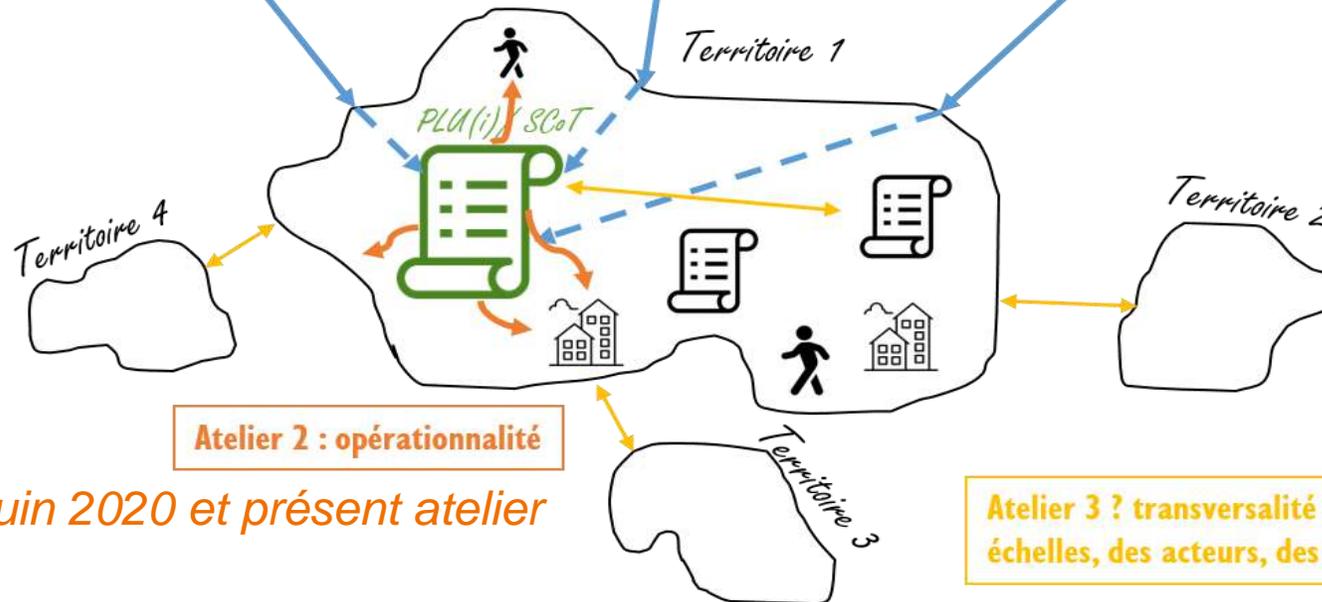
Livrables à retrouver sur <https://www.experimentationsurbaines.ademe.fr/index.php/planification/>

Ateliers collectifs

Enjeux de transition Bas Carbone :
atténuation, adaptation au changement climatique

Atelier 1 : sensibilisation

Webinaire du 26 mars et atelier du 13 octobre 2020



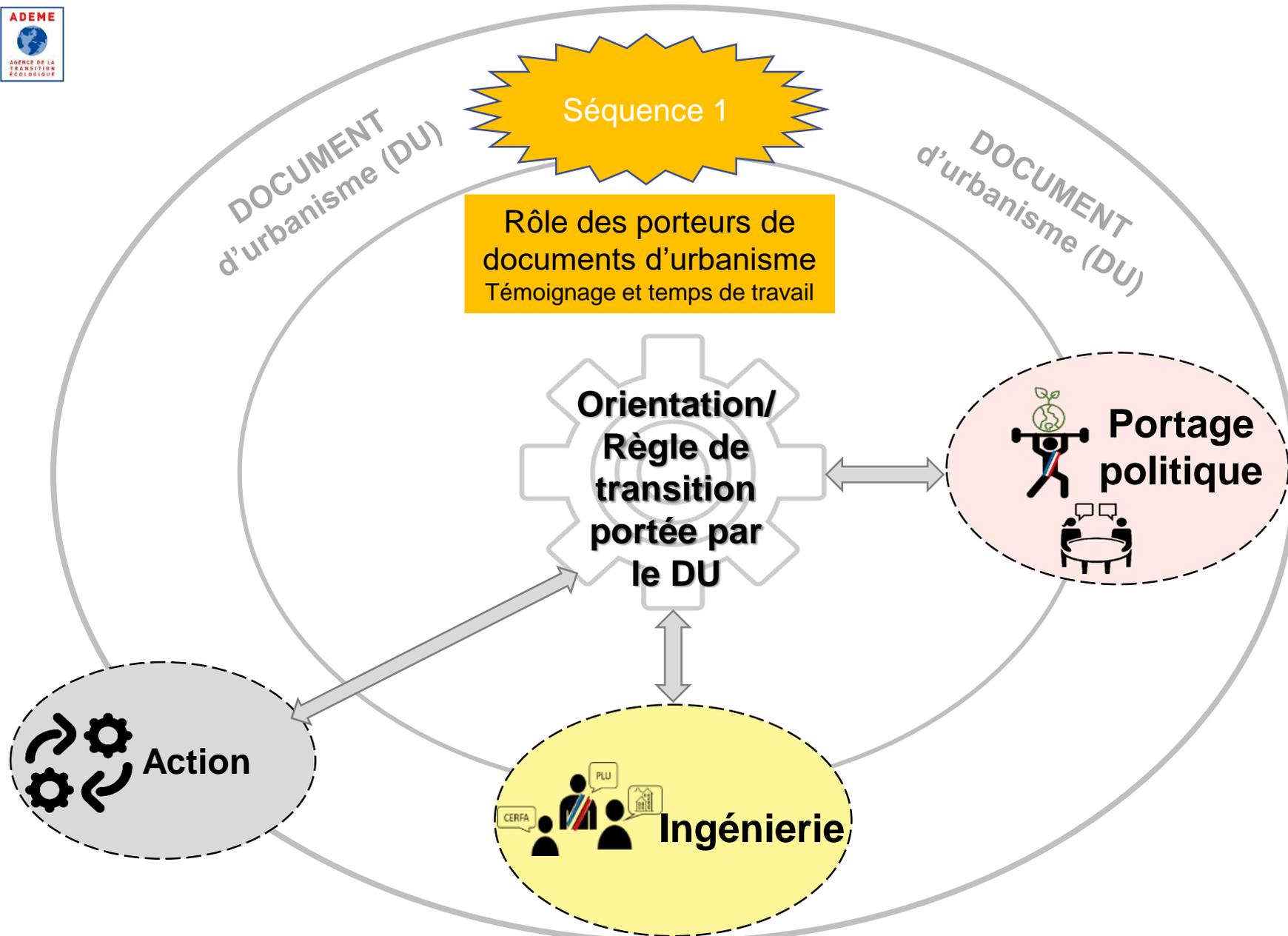
Webinaire du 25 juin 2020 et présent atelier

Atelier 3 ? transversalité des
échelles, des acteurs, des outils

Atelier du 8 juin 2021

Livrables à retrouver sur <https://www.experimentationsurbaines.ademe.fr/index.php/planification/>

1. Rôle des structures porteuses de SCoT et PLU(i) pour la mise en œuvre de la sobriété foncière



Témoignage PORTAGE

David Pagnier,
Directeur du SCoT du Grand Nevers



PAUSE

6 Films réalisés par le club Observation et stratégie foncière de la Région Nouvelle Aquitaine : « les décalés du foncier », dont :

Film 5 : Photovoltaïque : https://www.youtube.com/watch?v=ftaAH_sx8w4

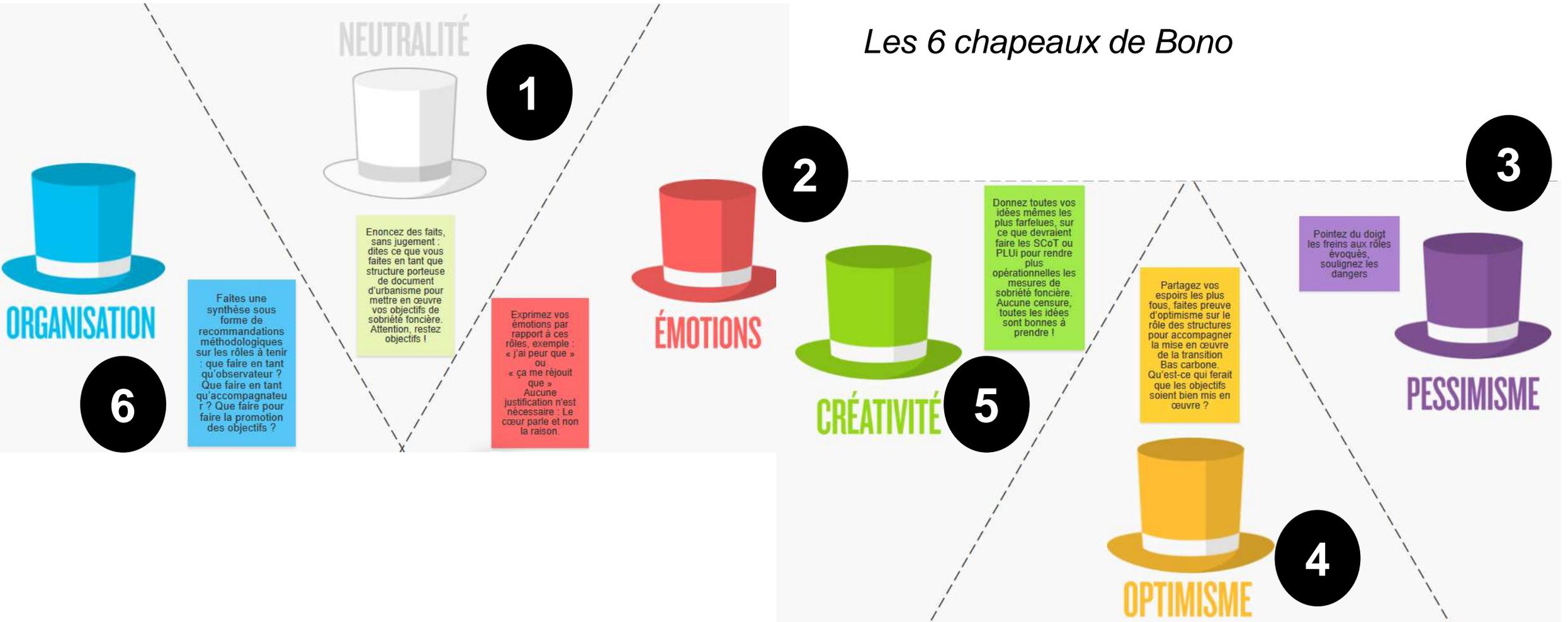
Film 3 : 30 000 hectares de terres : <https://www.youtube.com/watch?v=dpOs0VrnDg4>

Témoignage **INGENIERIE** : études pré-opérationnelles

Florence Bordère, Cerema

Témoignage sur la méthode développée au SCoT Métropole Savoie

Temps de travail : et vous, quel rôle adopt(er)ez-vous ?



Résultats Créativité et Organisation

Groupe 1



Résultats Créativité et Organisation

Groupe 2



Résultats Créativité et Organisation

Groupe 3

chaque individu /
structure a un droit
limité d'acquisition
foncière.
Ex : maxi 2
ares/personne

la spéculation
foncière est
désormais un délit

Imaginer une
bourse foncière de
compensation
entre les
territoires,
(préservation des
espaces fragiles)
avec une sorte de
"bon point" pour
l'EPCI qui adhère
en lui donnant
d'autres leviers

encadrer la
solidarité
territoriale

Promouvoir la lutte
contre la vacance



disposer d'une
méthodologie
partagée et claire
pour l'observation
de la
consommation
foncière

le foncier doit être
assorti d'autres
caractéristiques
que sa seule
valeur économique

organiser une
nouvelle
gouvernance du
foncier pour limiter
la pression des
élus

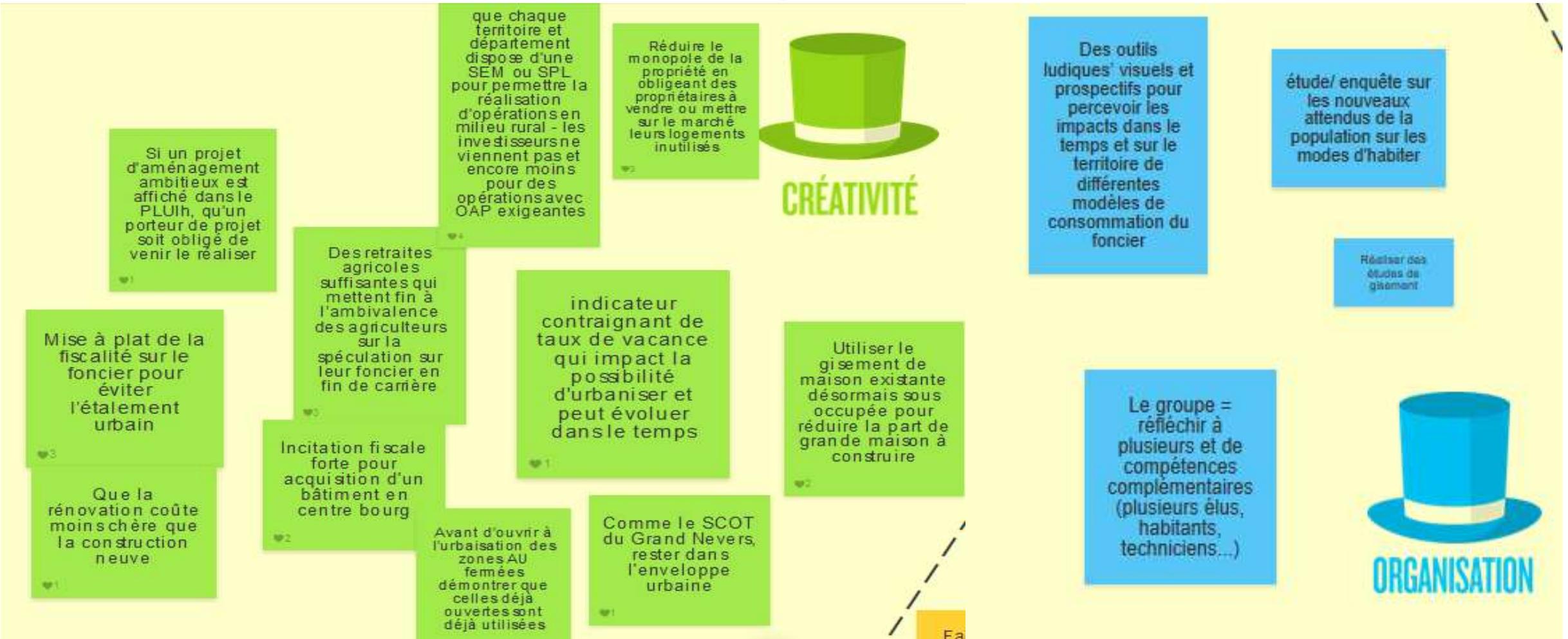
faciliter la stratégie
foncière des
collectivités pour
que le foncier soit
davantage un bien
commun

aider les
collectivités par
des éléments
pédagogiques
pour promouvoir la
ville durable



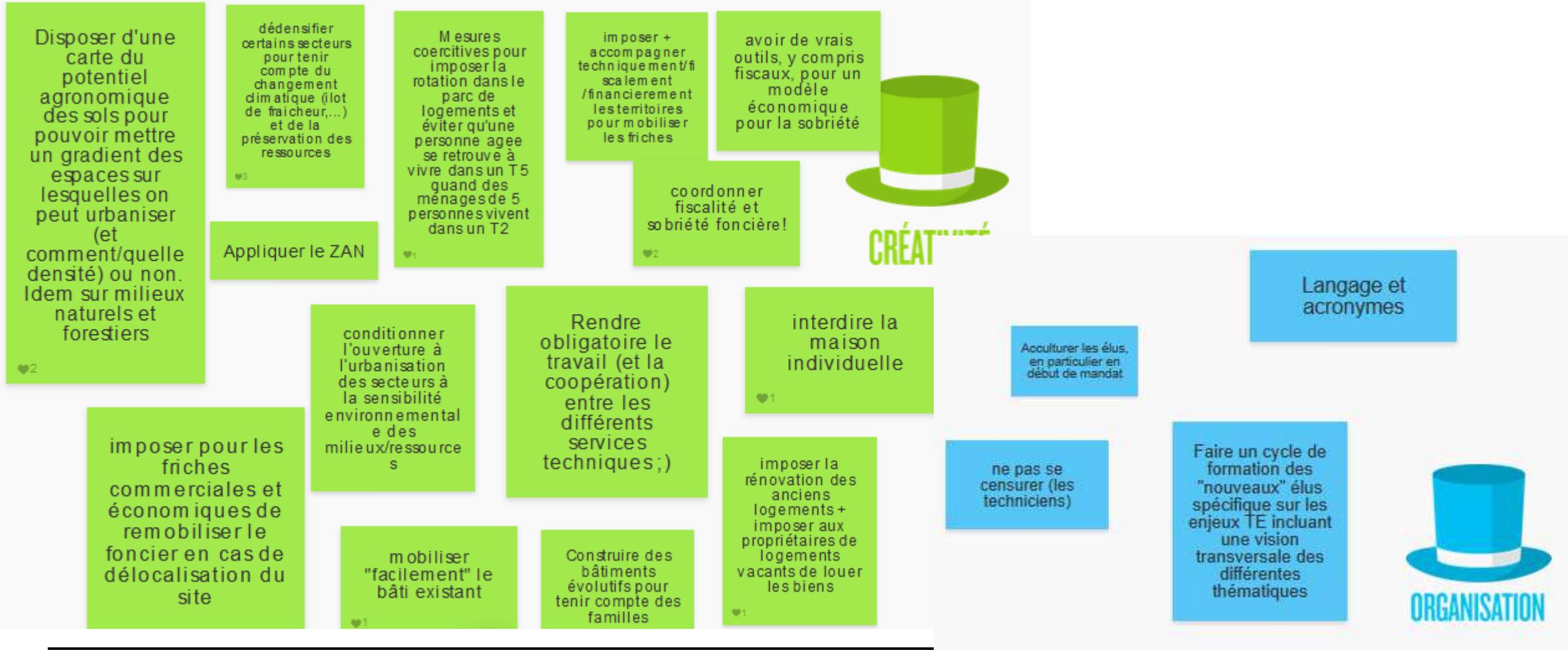
Résultats Créativité et Organisation

Groupe 4



Résultats Créativité et Organisation

Groupe 5

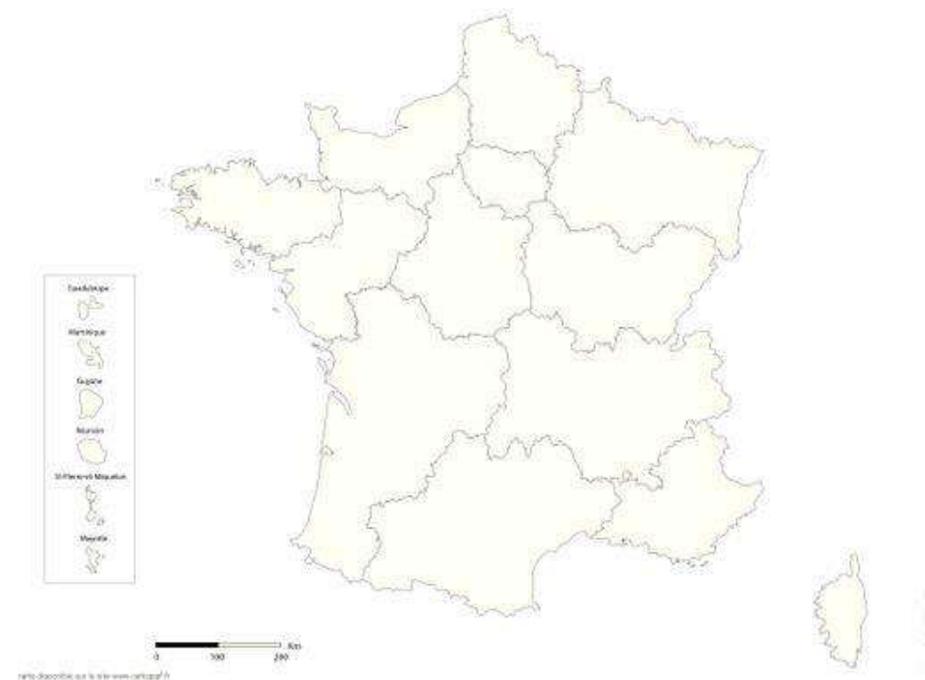


Brise-glace : Voyage dans le temps

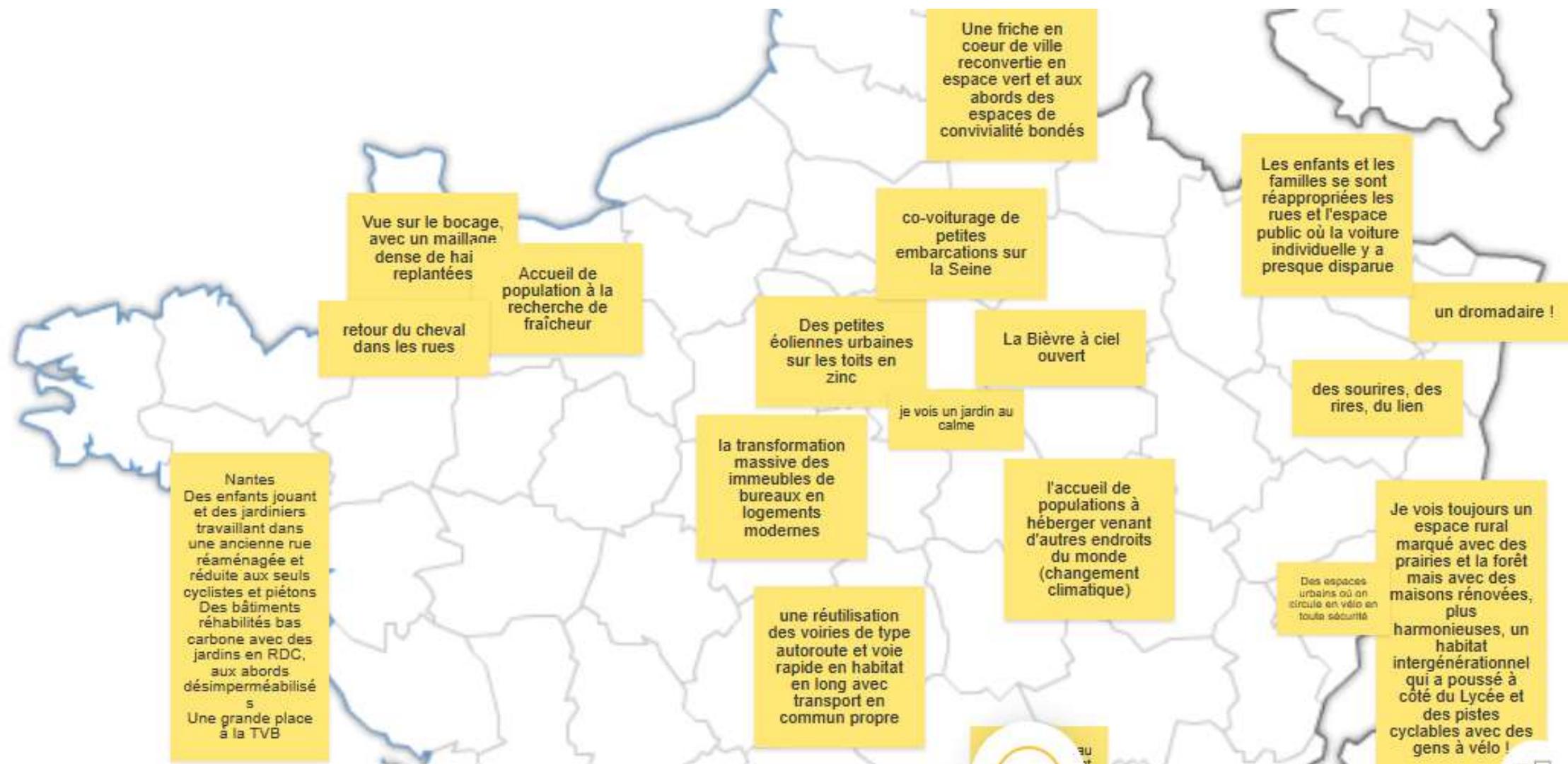
Voyage dans le futur

Prenez 2 min pour réfléchir à la question :

« dans 50 ans, vous êtes sur votre territoire qui a réussi la transition, que voyez-vous de votre fenêtre ? »

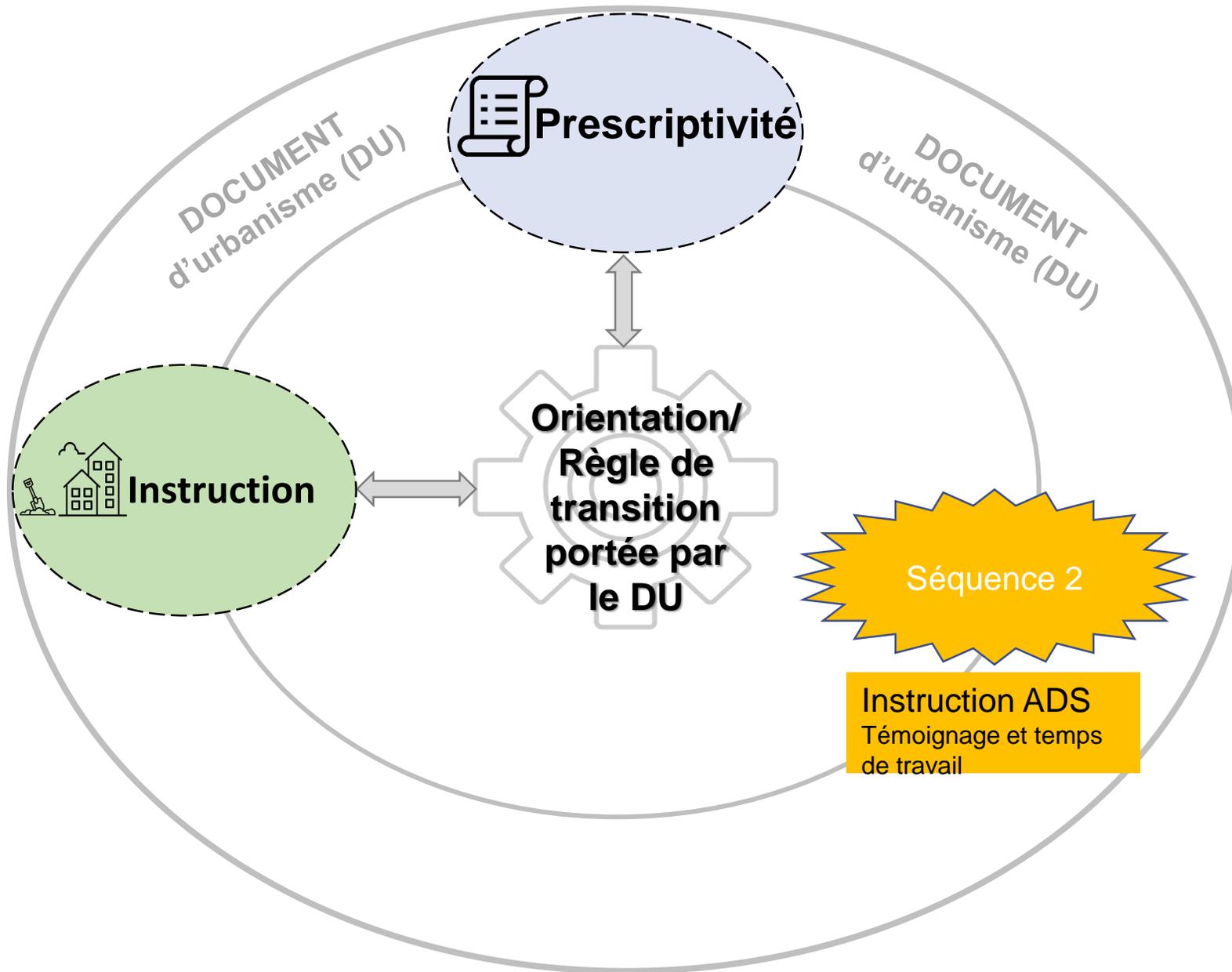


Placez votre post-it sur la carte de France selon l'endroit où vous vous trouvez





2. De l'ambition de sobriété foncière à l'action : l'instruction des autorisations d'urbanisme



Témoignage ACTION

Communauté de communes Rhône Crussol

Gersende Trapier, instructrice

Corinne Creissels, Cerema



Temps de travail : comment réaliser les ambitions par la règle ?

Chaque groupe travaille sur 3 articles de règlement

1. Pour chaque article : **Quelles questions d'acceptabilité ? Quelle faisabilité ?**
2. Pour chaque article : **A quelle orientation du PADD répond-on ?**
3. **Ces règles sont-elles en faveur d'une politique de sobriété foncière ?**

Il est recommandé de travailler article par article

Articles proposés

Groupe 1

Le coefficient d'emprise au sol (CES) au sein du périmètre d'intensification urbaine est calculé sur la base de la valeur du CES du projet X 95%.

Pour les constructions existantes et en cas d'isolation par l'extérieur, un débord de 20 cm est autorisé le long des publiques ou voies sous réserve de l'avis favorable du gestionnaire de l'emprise publique ou de la voie publique.

Définition : Afin d'assurer la fonctionnalité des corridors écologiques et permettre le déplacement des espèces sur le territoire agathois, les clôtures situées au sein des corridors écologiques (dont le vaste espace de la Planèze), devront être perméables. Ces actions peuvent toutefois s'étendre sans modération à la totalité du territoire.

En zone AUh3 (secteur résidentiel) : les clôtures des constructions devront rester perméables » en laissant un espace minimum de 25 cm entre le sol et le bas de la clôture.

Groupe 2

L'enveloppe des projections au sol de la construction y compris leurs annexes ne doit pas excéder 60 % de la superficie du terrain pour du logement.

Dans le cas d'une isolation par l'extérieur, la largeur maximale de la saillie sur le domaine public au droit de la façade est fixée à 20 cm. Cette largeur peut être limitée si cette saillie est susceptible de créer une gêne pour la circulation des piétons et des véhicules. En aucun cas, l'aménagement ne pourra impliquer une réduction de la voie à moins de 3,50mètres.

2.2.1. Constructions, installations et aménagements neufs

Les dispositions (EB, retraits, espace en pleine terre et hauteur) relatives aux terrains en second rang sont identiques à celles de la bande B.

Dans ce cas les pourcentages s'appliquent à la superficie du terrain.

Implantation	Bande d'implantation A	18 m de profondeur mesuré à partir de l'alignement ou du recul autorisé le cas échéant	
	Bande d'implantation B	Profondeur restante	
Emprise bâtie (EB)	Bande A	EB non réglementée	
	Bande B	EB ≤ 40 % superficie de la bande	
Recul (R)	Bande A	R = 0 m ou adapté à la séquence ● Dans la marge de recul, le cas échéant, la superficie non nécessaire au stationnement est plantée en pleine terre	
	Bande B	R = 0 m ou adapté à la séquence ● Dans la marge de recul, le cas échéant, la superficie non nécessaire au stationnement est plantée en pleine terre	
Retrait latéral (L1) Retrait fond parcelle (L2)	Bande A	L1 ≥ 0 m ● L2 ≥ 4m	L1 ≥ 4 m en cas de façade avec baies ●
	Bande B	L1 ≥ 0 m ● L2 ≥ 4m	L1 ≥ 4 m en cas de façade avec baies ●
Espace en pleine terre	Bande A	Non réglementée	
	Bande B	≥ 20% de superficie de bande	
	Si la construction comporte un niveau complet de stationnement enterré ou semi-enterré		≥ 15% Ou remplacé par tout ou partie par une dalle plantée comportant une épaisseur minimum de 60 cm de terre végétale

Groupe 3

Le masque à respecter pour les constructions à usage d'habitation est défini par un cône d'éclairement de 90° sur un plan horizontal et de 45° sur un plan vertical dont le sommet est fixé à l'axe de l'ouverture au niveau du plancher et peut pivoter autour de cet axe. Ce masque doit être respecté pour les pièces principales d'habitation.

Le coefficient d'imperméabilisation est défini comme étant le rapport entre les surfaces autres que celles des espaces libres existants et la surface totale de l'unité foncière. Les espaces libres comprennent : les espaces verts + les espaces piétonniers y compris lorsqu'ils sont accessibles aux véhicules de sécurité, s'ils sont traités en matériaux perméables.

Zones urbaines : En cas d'extension, de transformation ou de reconstruction de constructions existantes le coefficient d'imperméabilisation seuil pris en considération sera fixé, non plus à 40 %, mais au coefficient d'imperméabilisation existant (avant transformation ou reconstruction le cas échéant) s'il est supérieur à 40 %.

Zone UM (tissu urbain à dominante résidentielle) : Au moins 30 % de la superficie du terrain non bâti doivent être traités en espaces verts, dont au moins 20% en pleine terre

Groupe 4

Les aménagements extérieurs des constructions doivent contribuer à limiter l'imperméabilisation des sols et la réutilisation des eaux pluviales doit être privilégiée dans la conception et la réhabilitation des constructions.

Nombre minimum de logements imposés par hectare : Dans le sous-secteur Ubv1 : Sont autorisées les opérations d'habitat, quelles qu'elles soient, sous réserve de tendre vers une densité de 50 logements par hectare, sans être inférieure à 31 logements par hectare, dès lors que l'emprise foncière est supérieure à 400m².

Les performances énergétiques des constructions nouvelles soumises à la réglementation thermique de 2012 doivent être renforcées de 20% par rapport à cette réglementation, en besoin climatique (BBio) et en consommation maximale en énergie primaire annuelle (CEP). La bonification de CEP liée à la production d'énergie renouvelable est exclue du calcul.

Groupe 5

En zone UBL (front de mer) : les seules nouvelles constructions autorisées sont les constructions temporaires ou précaires et considérées comme réversibles.

Objectifs : Une articulation entre intensité urbaine et transition écologique, en accordant un bonus dans les tissus denses au regard de critères environnementaux et de performance énergétique, mais aussi en encourageant la réhabilitation énergétique des constructions existantes au travers de possibilités de surélévation.

Les constructions existantes situées dans un secteur dont la hauteur autorisée est d'au moins 15m, disposent d'une possibilité de surélévation d'un niveau, à condition : - d'être effectuée dans le cadre d'un projet global d'amélioration de la performance énergétique de la construction ;

Zones U : Dans le cas de constructions non contiguës à usage principal d'habitation ou de bureaux, et dont les façades en vis-à-vis comportent des baies, la distance horizontale entre ces constructions doit être au moins égale à la hauteur mesurée à l'égout de la plus élevée des deux constructions. Cette distance pourra être réduite de moitié si le gabarit des constructions (réalisation d'un dernier étage en attique, c'est-à-dire en retrait du plan de façade), l'orientation des constructions ou leur positionnement relatif au regard de la pente du terrain permettent de préserver les conditions d'ensoleillement de l'intérieur des constructions.

Résultats pour l'un des groupes

GROUPE 4

Règle n°1

PLUi Grenoble :
Les aménagements extérieurs des constructions doivent contribuer à limiter l'imperméabilisation des sols et la réutilisation des eaux pluviales doit être privilégiée dans la conception et la réhabilitation des constructions.

Règle n°2

PLUi CC de Vire :
Nombre minimum de logements imposés par hectare : Dans le sous-secteur Ubv1 : Sont autorisées les opérations d'habitat, quelles qu'elles soient, sous réserve de tendre vers une densité de 50 logements par hectare, sans être inférieure à 31 logements par hectare, dès lors que l'emprise foncière est supérieure à 400m².

Règle n°3

PLUi Grenoble :
Les performances énergétiques des constructions nouvelles soumises à la réglementation thermique de 2012 doivent être renforcées de 20% par rapport à cette réglementation, en besoin climatique (BBio) et en consommation maximale en énergie primaire annuelle (CEP). La bonification de CEP liée à la production d'énergie renouvelable est exclue du calcul.

Quelles questions d'acceptabilité ces 3 articles posent ?
Quelle faisabilité ?

Pas de définition précise.
on ne dit pas avec quels moyens on doit limiter l'imperméabilisation et on ne dit pas elles pièces int être jointes au dossier
Terminologie "doit" et "contribuer".
% emprise au sol/Coefficient biotope
Trop générale et pas assez précise

Faisable
Trop d'informations
Pas clair
Cette règle impose des logements collectifs sans le dire clairement

les instructeurs ne sont pas formés aux labels
Problème de lisibilité. Difficultés pour justifier la règle.
Pb Légitimité à demander des pièces supplémentaires
Pb acceptabilité surcoût pour les pétitionnaires
Difficile à appliquer et à vérifier au moment de l'instruction

A quelle orientation du PADD répond-on ?

Limiter l'imperméabilisation des sols
Economiser les ressources naturelles

limiter la consommation d'espaces en tendant vers...
Préserver les formes urbaines existantes

performance énergétique

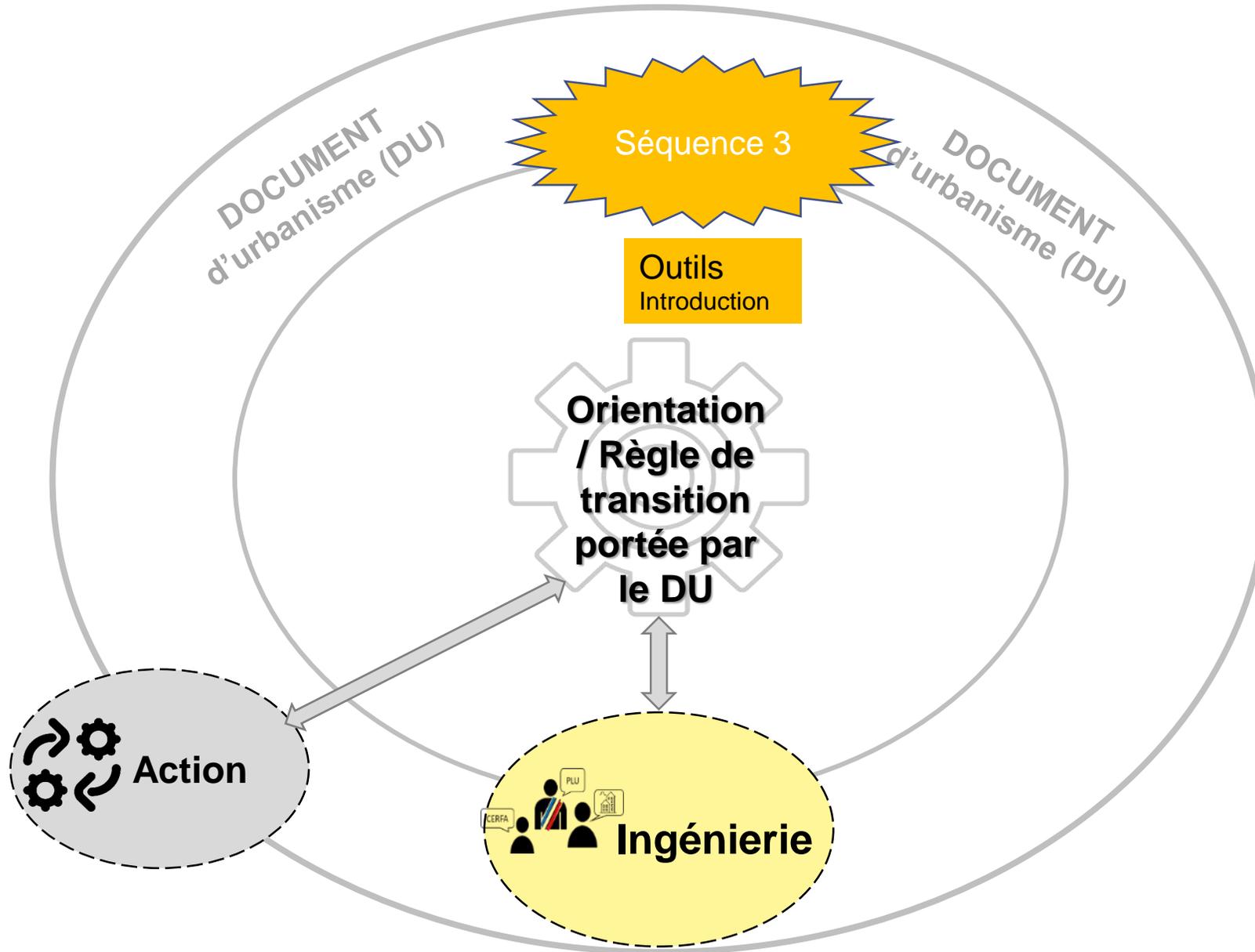
Ces règles sont-elles en faveur d'une politique de sobriété foncière ?

Non
non pas vraiment

oui

Non

3. Des outils pour une stratégie foncière



Témoignage INGENIERIE : outils

Laëtitia Boithias, Cerema

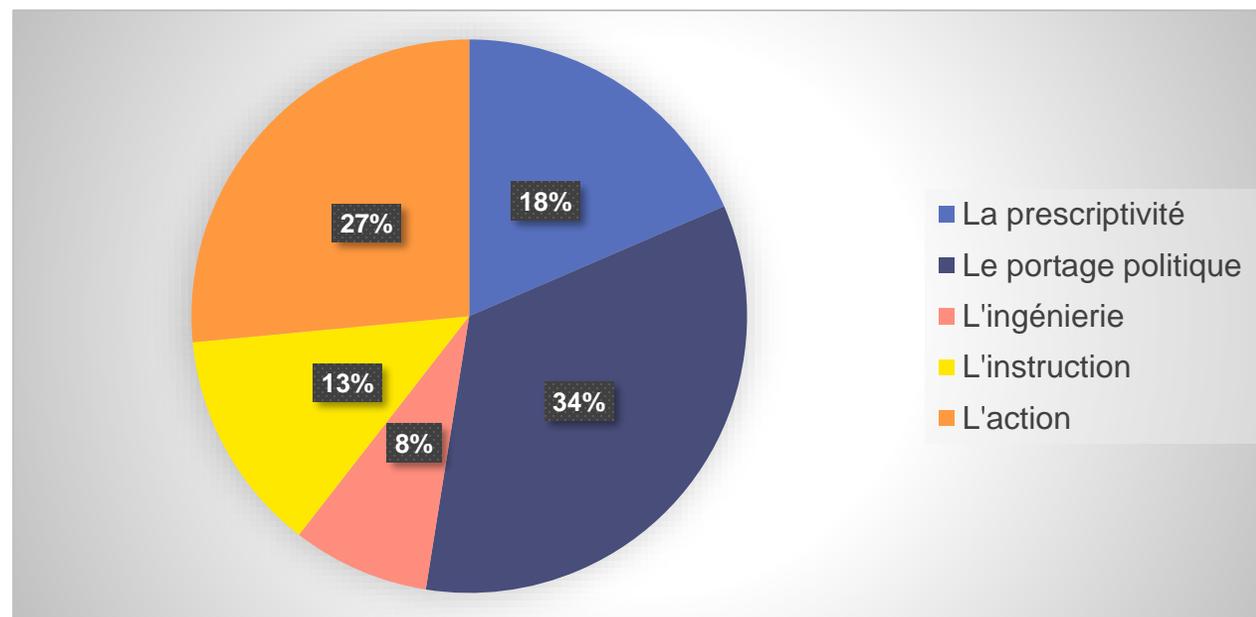
Introduction à quelques outils pour des stratégies de sobriété foncière

4. Carnets de bord de l'atelier

Sondage carnet de bord

Résultats du sondage en ligne (19 participants)

Sur quel.s moteur.s souhaitez-vous travailler plus spécifiquement sur votre territoire?



Temps de travail : Avec quelle.s pépite.s repartez-vous ?

1. 20 min : Que reprenez-vous de cette journée pour l'opérationnalisation de la sobriété foncière (méthode, phrase choc...) ?

Ecrivez 4-5 phrases, chacune sur un post-it et positionnez-les sur le schéma.

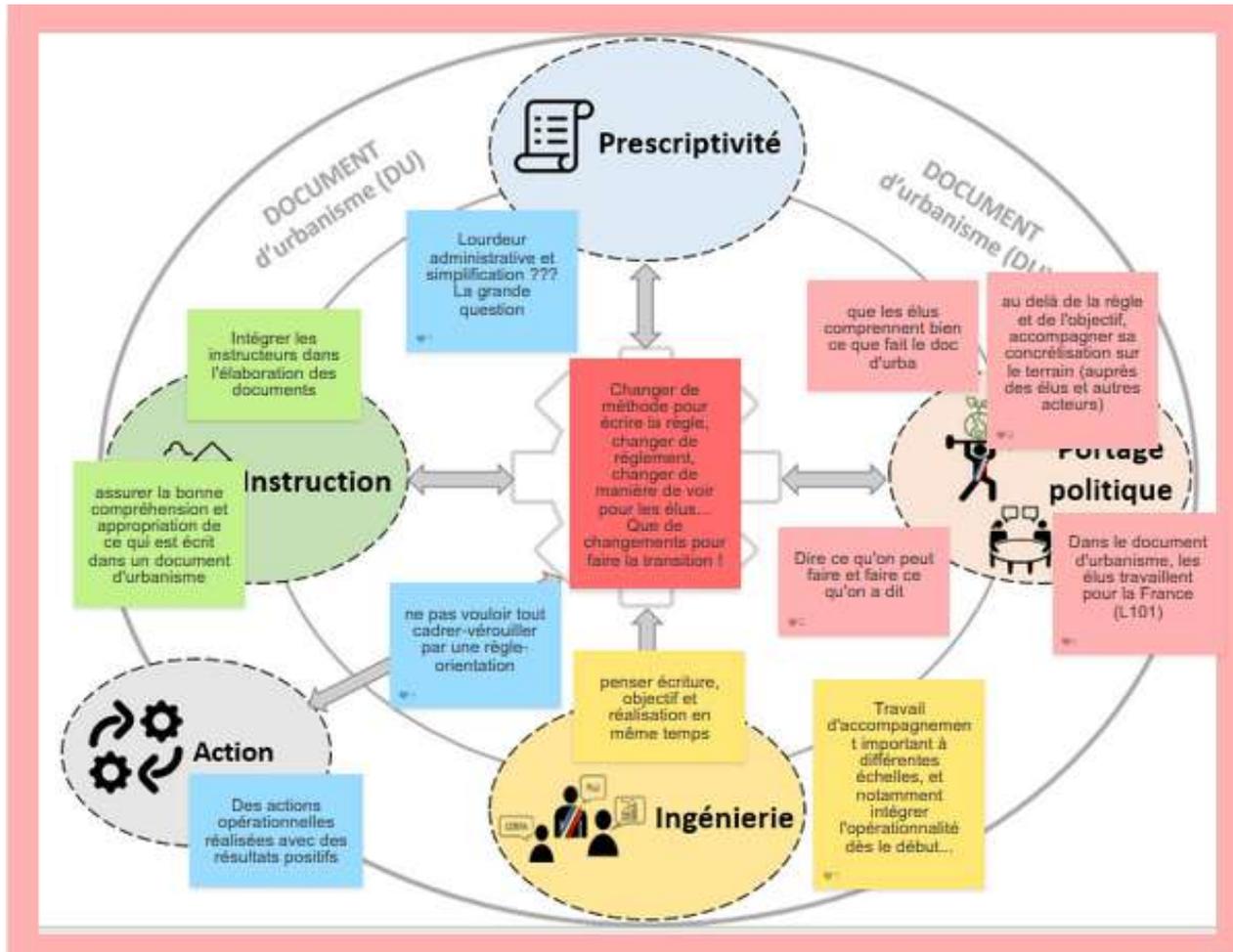
Vote sur les post-it « pépites »

2. 10 min : Prochain atelier le 8 juin : Transversalité (échelles, acteurs, outils) : Sur quoi souhaitez-vous travailler ?

Résultats Groupe 1

Que reprenez-vous de cette journée pour l'opérationnalisation de la sobriété foncière (méthode, phrase choc...) ?

Prochain atelier le 8 juin : Transversalité (échelles, acteurs, outils) : Sur quoi souhaitez-vous travailler ?



Comment relier tous les dispositifs que les mêmes élus pilotent ? Capitaliser sans perdre de temps

Travail d'articulation avec une ALEC (voir contact FLAME)

Thouarsais et Poitiers (travail avec le élus et continuité entre mandats) : témoignages

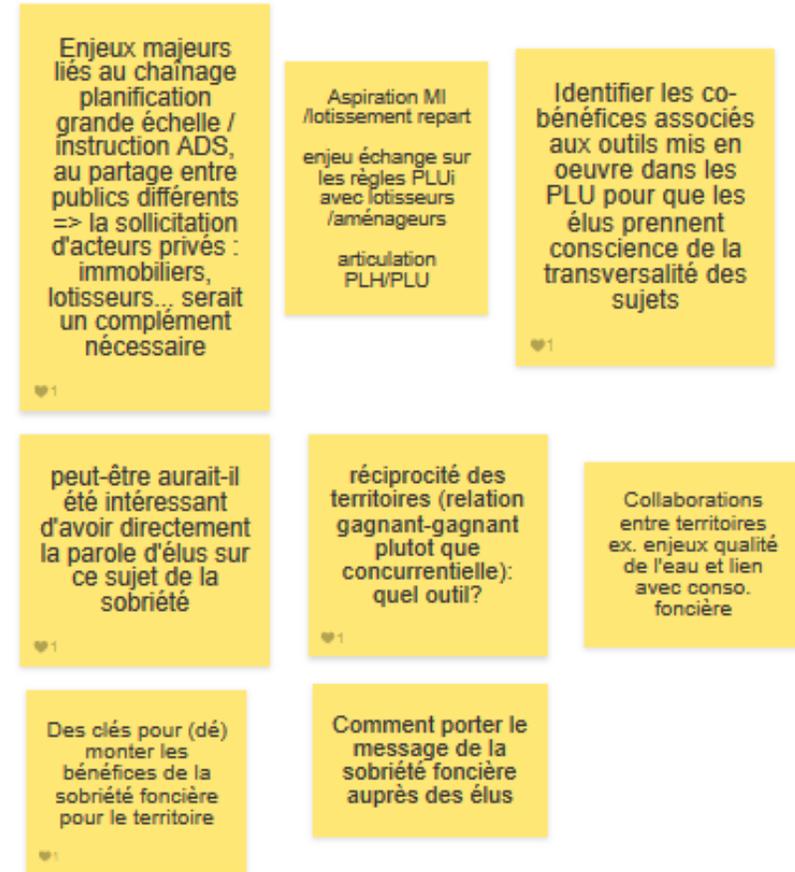
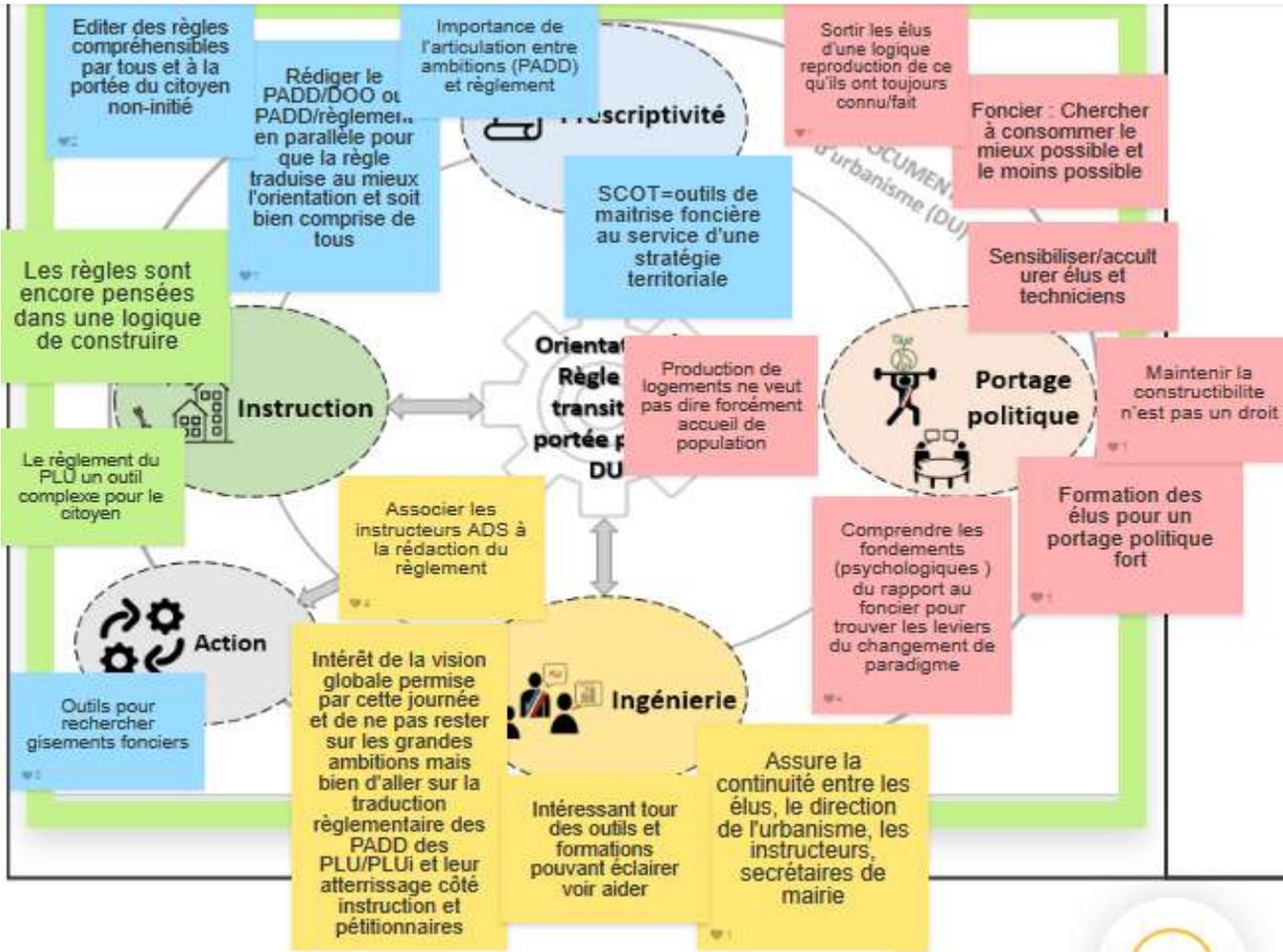
Comment on fait sans PCAET ?
et quand on est "que" SCoT - pourtant avec des élus qui baignent dans tout mais qui ont du mal à lier les démarches

Lien sobriété et attractivité et accueil de population : le toujours plus ou capable de se dire stop ou juste travailler sur le maintien de la pop

Résultats Groupe 2

Que retenir de cette journée pour l'opérationnalisation de la sobriété foncière (méthode, phrase choc...) ?

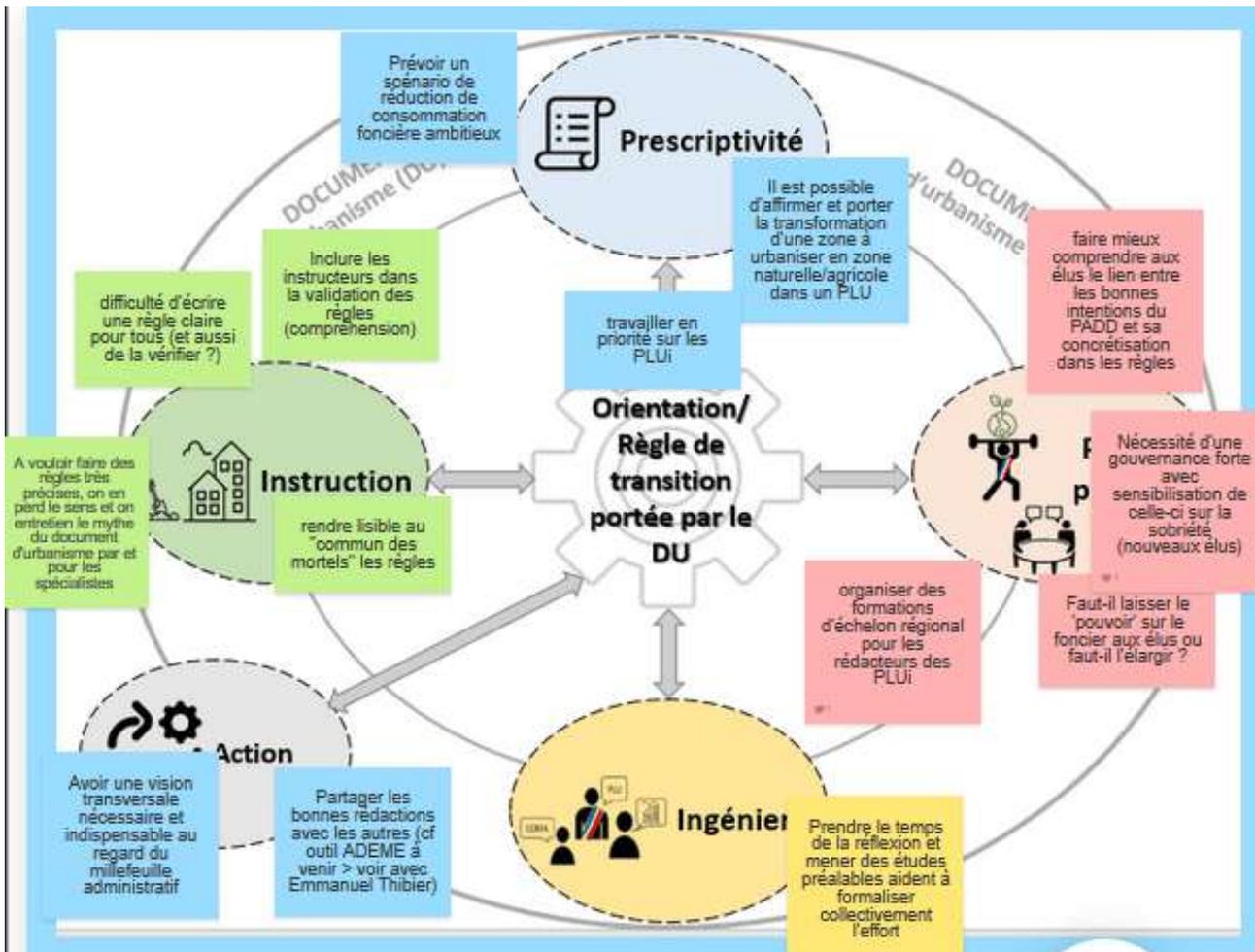
Prochain atelier le 8 juin : Transversalité (échelles, acteurs, outils) : Sur quoi souhaitez-vous travailler ?



Résultats Groupe 3

Que reprenez-vous de cette journée pour l'opérationnalisation de la sobriété foncière (méthode, phrase choc...) ?

Prochain atelier le 8 juin : Transversalité (échelles, acteurs, outils) : Sur quoi souhaitez-vous travailler ?



Outil pour mesurer consommation foncière dans les zones urbaines

Lien avec PCAET (inter PCAET, SCoT valant PACET quelle transversalité avec les EPCI)

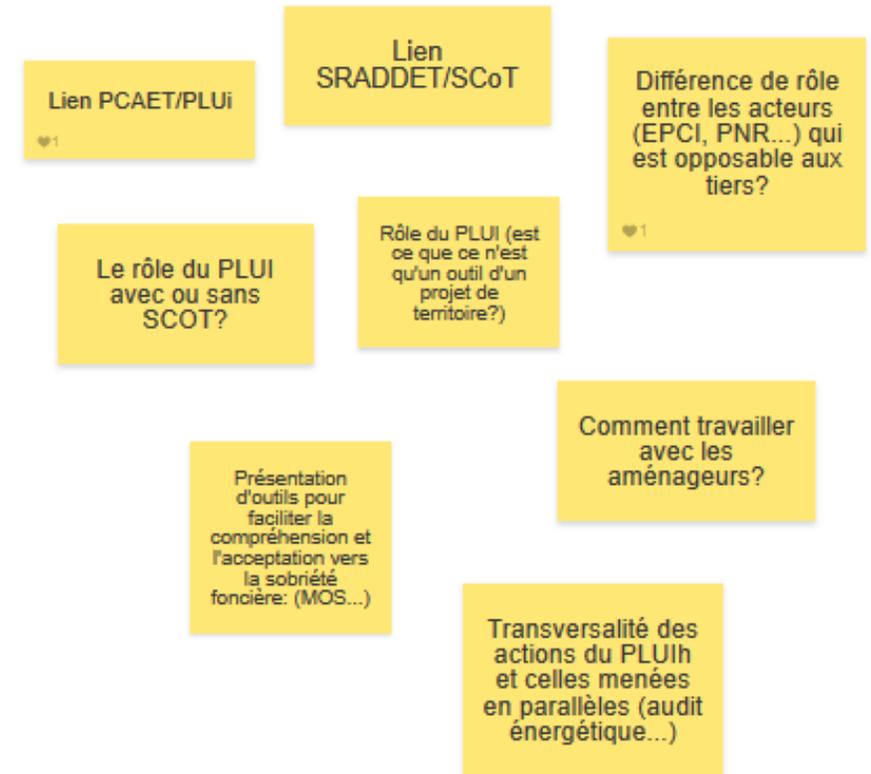
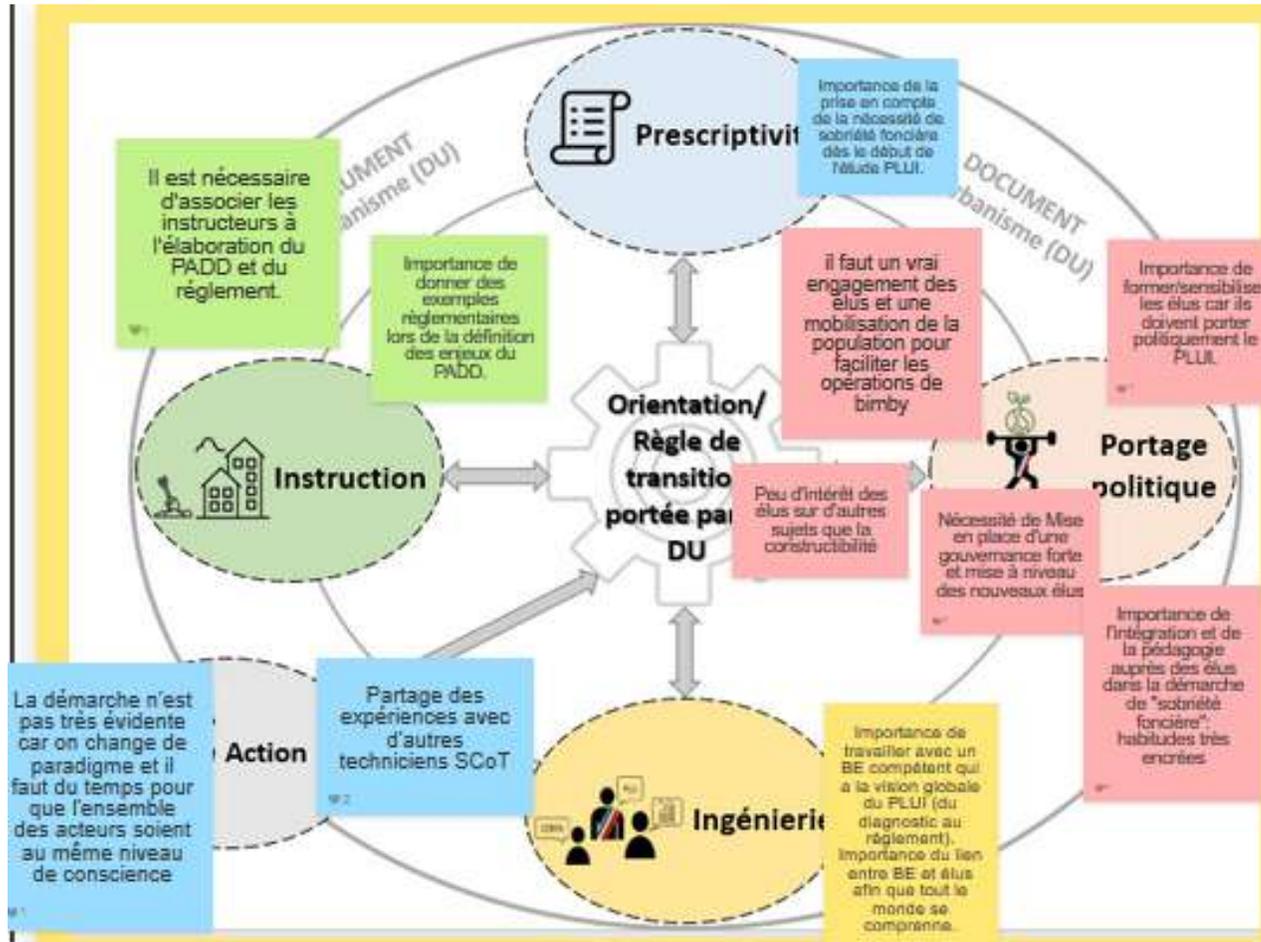
vacance du secteur tertiaire / objectif rénovation & loi ELAN

Outil TACCT transversal sur les transitions comment répondre à la grille ?

Résultats Groupe 4

Que reprenez-vous de cette journée pour l'opérationnalisation de la sobriété foncière (méthode, phrase choc...) ?

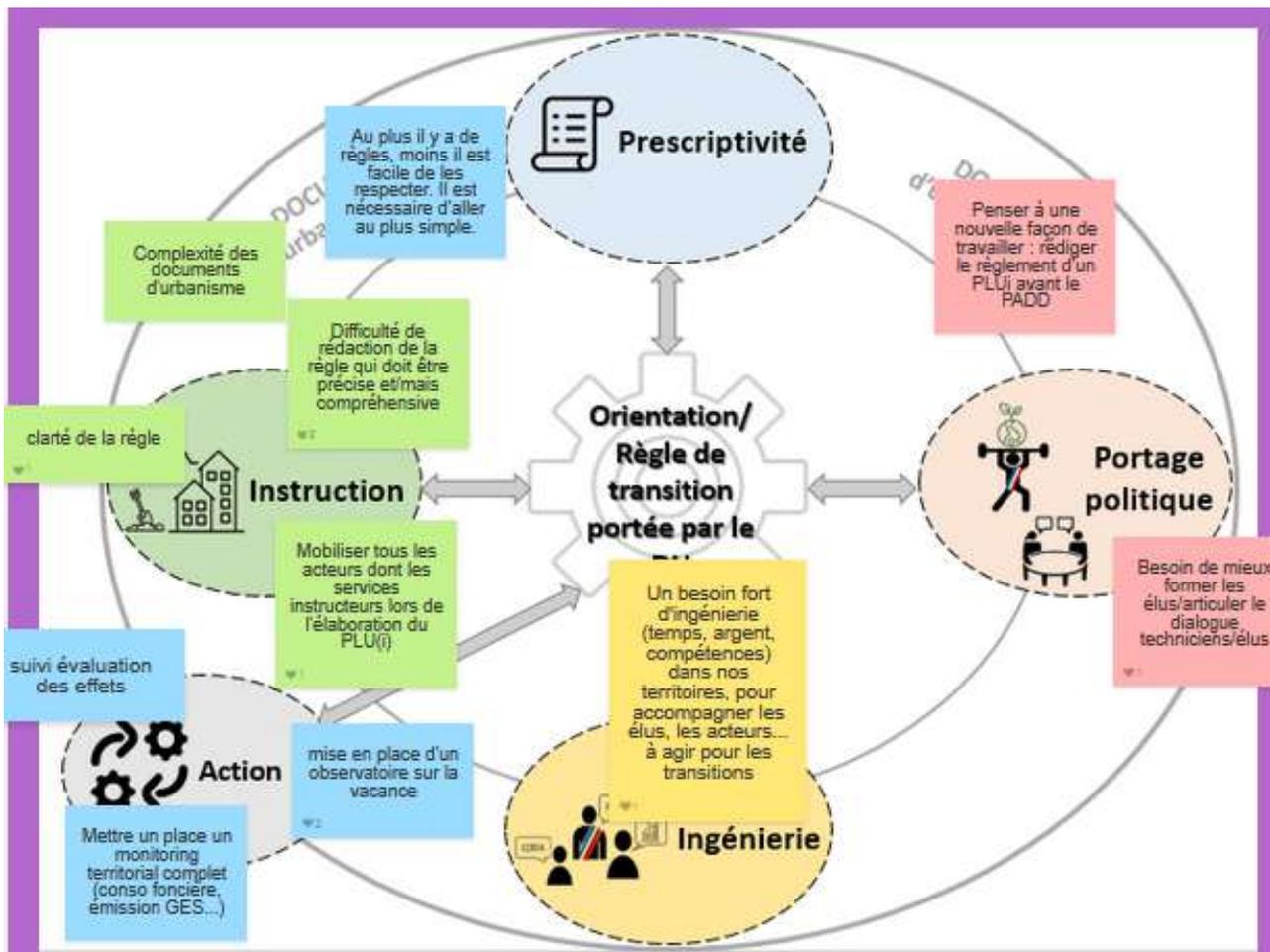
Prochain atelier le 8 juin : Transversalité (échelles, acteurs, outils) : Sur quoi souhaitez-vous travailler ?



Résultats Groupe 5

Que reprenez-vous de cette journée pour l'opérationnalisation de la sobriété foncière (méthode, phrase choc...) ?

Prochain atelier le 8 juin : Transversalité (échelles, acteurs, outils) : Sur quoi souhaitez-vous travailler ?



<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-021824...>

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs...>

Travailler sur l'articulation des enjeux "bas carbone".
Ex : la densification mal localisée peu avoir un effet contreproductif sur les GES liées aux mobilités (cf. travaux du LAeT et Charmes : <https://halshs.ar...>)

♥2

Les conséquences de la RE 2021? (taille des logements, mutualisation équipements?)

Travailler sur le lien "bas carbone" et le développement économie (et de l'emploi) dans les territoires (cf. les travaux du Shift Project et leur Plan de Transformation de l'Economie Française)

♥1

Transversalité / articulation avec SRADDET

Lien EnR et conso d'espace

inciter ou imposer ? Des outils qui servent la règle "bas carbone" (ex : imposer du PV en toiture => quel accompagnement des collectivités?)

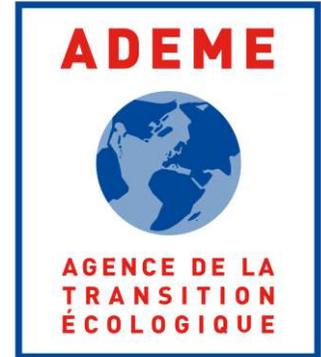
♥1

Comment réussir à articuler l'ensemble des outils/données disponibles



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci à tous pour votre participation !

Retrouvez les résultats de l'expérimentation sur le site internet de l'ADEME :
<https://www.experimentationsurbaines.ademe.fr/index.php/planification/>

Echangez avec la communauté, posez vos questions, entamez un débat... écrivez à :
planificationbascarbonate@cerema.fr

Pilotage ADEME : Emmanuel Thibier (+ Daphné Lécole)
Prestation Cerema : Florence Bordère et Laëtitia Boithias (+ Clara Fohr)

